

A person is captured in mid-air, performing a parkour move on a large, smooth, light-colored rock. The rock is situated in a public square or park area, surrounded by numerous vertical water jets that create a misty atmosphere. The background shows green trees and a clear sky. The overall scene is dynamic and energetic.

**CONTRAT DE
VILLE
2015-2020**

Convention Cadre

SENART

Janvier 2015

SOMMAIRE

Préambule	5
Les étapes d'écriture du contrat de ville	7
Diagnostic	9
Diagnostic du territoire.....	9
La nouvelle géographie de la politique de la ville.....	10
Les quartiers prioritaires.....	12
Les quartiers de veille.....	15
Les trois volets du contrat de ville	22
Volet cohésion sociale	23
Éducation.....	24
Santé – Bien-être.....	25
Sport – Culture	26
Prévention de la délinquance.....	27
Axes transversaux.....	28
Volet habitat et cadre de vie	29
Logement.....	30
Cadre de vie.....	31
Gestion urbaine de proximité.....	32
Axes transversaux.....	33
Volet emploi, insertion et développement économique	34
Développement économique et création d'activité.....	35
Formation.....	36
Insertion – Emploi.....	37
Axes transversaux.....	38
La gouvernance du contrat de ville	39
La gouvernance.....	40
Les instances de pilotage et d'animation.....	41
L'observation.....	42
L'évaluation.....	43
Les conseils citoyens.....	44
Les engagements généraux.....	45
Annexes	46
Signatures	61

PRÉAMBULE

1- Éléments de cadrage

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a défini les principes guidant la nouvelle génération de contrats de ville 2015/2020 en matière de politique de la ville. Ces contrats en constituent le cadre d'action. Ils sont conclus à l'échelle intercommunale sur la base d'un projet de territoire. Les signataires du contrat de ville s'engagent, dans le cadre de leurs compétences respectives, à mettre en œuvre les actions de droit commun concourant à la réalisation des objectifs énoncés à l'article 1^{er} de la loi.

La circulaire du Premier Ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville nouvelle génération précise les principes de cette nouvelle étape de la politique de la ville :

- la notion de quartiers prioritaires, qui seuls bénéficieront des crédits spécifiques de la politique de la ville, après avoir mobilisé en premier lieu les crédits de droit commun
- une politique de cohésion urbaine qui traite de façon concomitante les actions en faveur des habitants et les interventions sur le bâti en mobilisant d'abord les moyens des politiques de droit commun, pour transformer le cadre de vie, faire bénéficier les quartiers prioritaires des dynamiques des agglomérations et favoriser les mobilités ;
- enfin, des habitants qui devront être acteurs à part entière dans la mise en œuvre des contrats de ville et qui devront être associés à tous les dispositifs d'action sociale et projets de renouvellement urbain. Des conseils citoyens seront ainsi créés dans les quartiers prioritaires afin de garantir la représentation des habitants dans les instances du contrat et de constituer un espace ouvert aux initiatives à partir des besoins des habitants.

La circulaire définit également les enjeux des futurs du contrat de ville à partir de trois piliers :

a) Le pilier « cohésion sociale » qui intègre les actions autour du soutien aux familles monoparentales, de la petite enfance, de l'éducation, de la prévention de la délinquance, de l'accès aux soins, à la culture et aux activités physiques et sportives ;

b) Le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » qui concerne des actions concourant à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants grâce à la création de nouveaux équipements, à la mobilité dans le parc résidentiel et par l'installation de nouvelles activités dans le quartier. Pour les opérations retenues au titre de l'ANRU, le contrat déterminera les objectifs de transformation du quartier et de mixité sociale ;

c) Le pilier « développement économique et emploi » qui développe des actions qui concourent à la réduction des écarts de taux d'emploi entre les quartiers prioritaires et l'agglomération.

En matière de renouvellement urbain, un nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU 2) couvrant la période 2015-2024 a été lancé, programme s'inscrivant dans le cadre fixé par le contrat de ville et qui permettra d'apporter une réponse aux enjeux urbains des quartiers prioritaires. Il vise en priorité les quartiers présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants.

2- Un contrat de ville compatible avec les différents documents contractuels du territoire

Les enjeux prioritaires retenus dans le cadre du contrat de ville de Sénart prennent en compte à la fois les enjeux contenus dans le contrat de développement territorial signé en décembre 2013 et s'appuient sur le projet de territoire. Le contrat de ville s'articulera avec les documents contractuels du territoire :

- le contrat de plan État-Région 2015/2020 (CPER), par l'intégration des enjeux des quartiers dans le cadre des thématiques transversales du CPER : emploi, enseignement supérieur et recherche, innovation et compétitivité, mobilité, numérique, transition écologique et énergétique
- le second programme local de l'habitat (PLH)
- le schéma de cohérence territoriale (SCOT)

3- Un contrat de ville avec une orientation résolument européenne

Afin de renforcer la cohérence et la complémentarité des financements publics (nationaux, régionaux et locaux) avec les fonds européens, le contrat de ville de Sénart a adopté une démarche intégrée de développement territorial, dont le périmètre recoupe totalement les orientations proposées par la Commission Européenne.

Cette démarche intégrée pour l'élaboration du contrat de ville a été conduite autour de plusieurs étapes :

- la réalisation d'un diagnostic présentant « les atouts / faiblesses / opportunités / menaces » du territoire,
- une stratégie globale de développement au regard des enjeux du territoire, stratégie prenant en compte les objectifs du programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 ;
- une approche intégrée qui met l'accent sur toutes les dimensions du développement durable : environnement, égalité des chances et mixité sociale, potentiel économique.

Ce nouveau contrat de ville, grâce à l'approche intégrée de développement territorial qui a été mise en œuvre, peut ainsi faire l'objet d'une demande de labellisation ITI (investissement territorial intégré – FEDER-FSE 2014/2020 pour les territoires urbains) du Président de l'Agglo de Sénart auprès du Conseil Régional Île-de-France, autorité de gestion du FEDER et d'une partie du FSE.

En conclusion, le nouveau contrat de ville, en s'inscrivant dans cette démarche intégrée de développement du territoire, au-delà de la prise en compte des objectifs de la loi pour la ville et la cohésion urbaine, combine plusieurs cohérences :

- une stratégie territoriale qui contribue aux objectifs spécifiques des programmes opérationnels européens ;
- une cohérence avec les politiques menées par la Région (notamment au travers des schémas régionaux, des politiques sectorielles et contractuelles de la Région) ;
- une cohérence avec les politiques infrarégionales (départementales, intercommunales et locales) ;
- une articulation avec les orientations du contrat de plan État-Région (2015-2020) ;
- une bonne articulation entre les différents outils financiers.

LES ÉTAPES DE L'ÉCRITURE DU CONTRAT DE VILLE

Le contrat de ville de Sénart, élaboré pour la période 2015-2020, traite dans un même cadre des enjeux de cohésion sociale, de renouvellement urbain et de développement économique. Il est élaboré à partir du projet de territoire.¹

Le principe de co-élaboration avec des habitants, dans le cadre des conseils citoyens notamment est une volonté forte, inspirée par la loi et soutenue par les élus.

Ce contrat intégrera également des actions relevant des fonds européens structurels et d'investissement.

Une écriture en plusieurs étapes

- L'observation

L'observatoire social est une démarche partenariale engagée depuis la signature du CUCS qui nous a permis de construire aujourd'hui un diagnostic de territoire à partir des documents et schémas qui cadrent la politique intercommunale (Schéma de Cohérence Territoriale -SCoT, Programme Local de l'Habitat -PLH, Contrat de Développement Territorial -CDT, Contrat Urbain de Cohésion Sociale...), et des différents travaux menés en collaboration avec les communes et les signataires du CUCS comme l'analyse intercommunale des besoins sociaux, les 3 portraits de territoire, les conversations croisées entre élus, associations, partenaires et techniciens lors du lancement du futur contrat de ville.

- Le diagnostic de territoire

Le diagnostic territorial a été la première étape du processus d'élaboration du nouveau contrat de ville. Il a été conçu en appui sur les 3 piliers de la politique de la ville :

- la cohésion sociale
- le cadre de vie et le renouvellement urbain
- le développement économique et l'emploi

Il a permis de mettre en exergue les points forts et les faiblesses du territoire en matière d'éducation, de formation, de santé, d'emploi, mais également de développement économique, d'accès au numérique, de logement et de cadre de vie, etc.

Ces constats servent de base à la définition des grandes orientations d'intervention présentées dans la convention cadre.

- La convention cadre

La convention cadre rappelle les principaux éléments du diagnostic de territoire et présente les 3 quartiers prioritaires ainsi que les quartiers de veille.

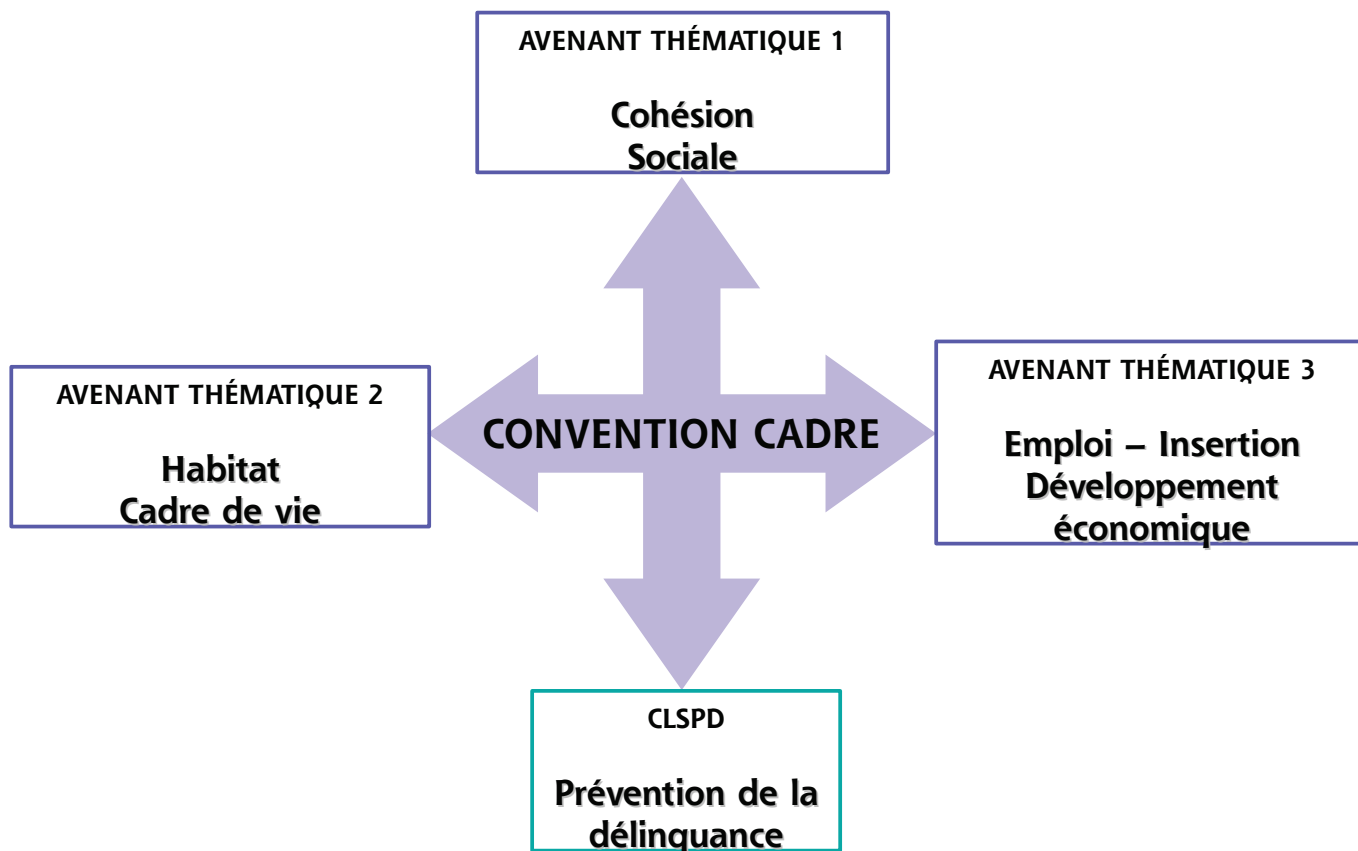
Elle présente ensuite les grandes orientations d'intervention pour chacun des 3 piliers.

Dans la dernière partie, l'organisation et l'animation du contrat de ville sont abordées, ainsi que la mise en place des conseils citoyens.

¹ Annexe : Une ambition partagée pour Sénart : Projet de territoire 2015-2020

- Les avenants thématiques

Ces orientations seront étudiées et réadaptées pour être déclinées en programmes d'actions dans le cadre des avenants thématiques.



Des groupes de travail thématiques seront mis en place afin de permettre un travail collaboratif lors de l'écriture de ces avenants.

Pour chaque avenant thématique, il s'agira de définir les programmes d'actions ainsi que d'élaborer un référentiel d'évaluation.

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Voici les points essentiels à retenir du diagnostic partagé du territoire :

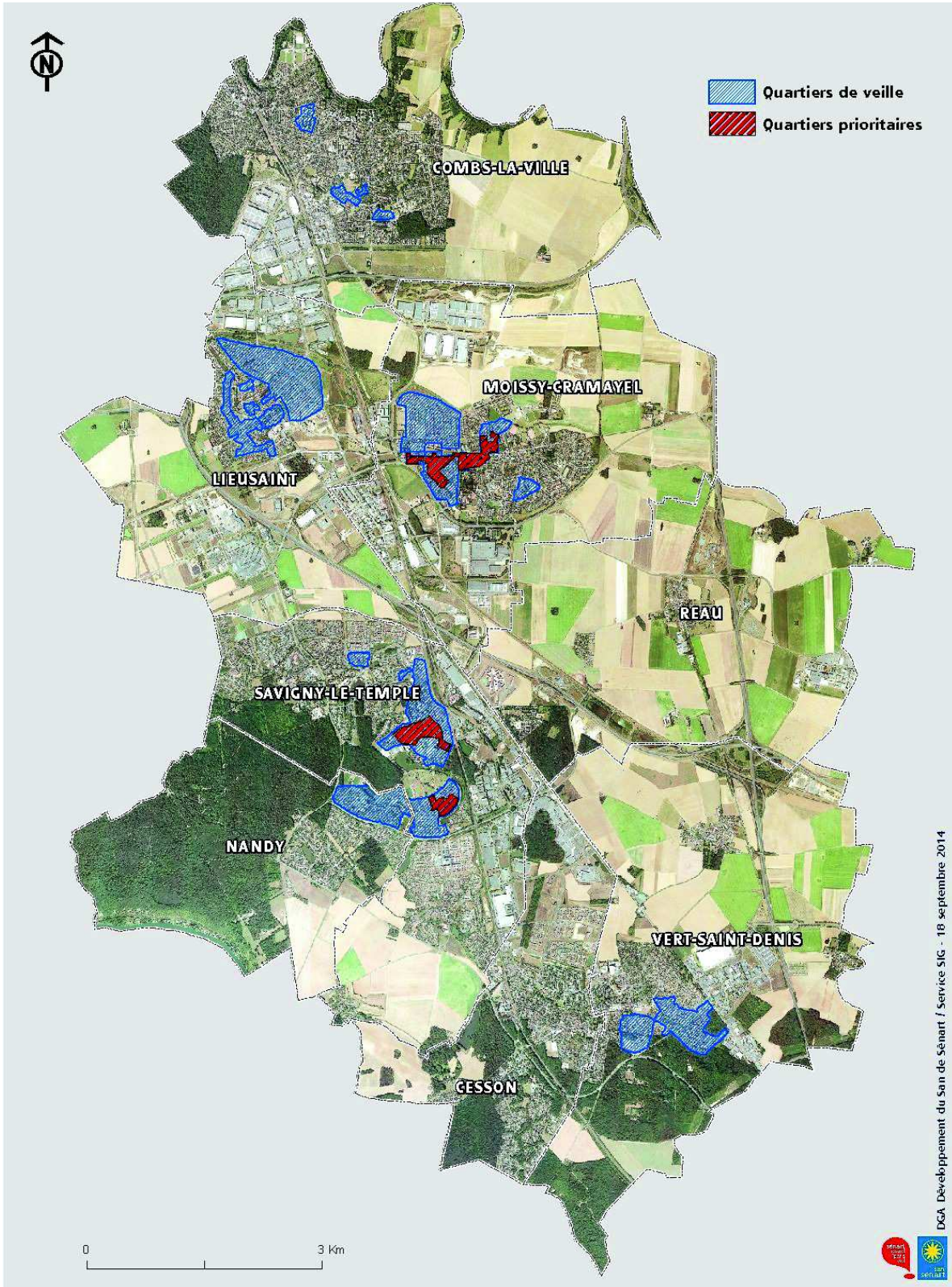
Les points forts du territoire

- ✓ Un indice de jeunesse élevé
- ✓ Des dispositifs d'accompagnement de la population nombreux
- ✓ Une vie associative riche
- ✓ Une volonté d'équiper tout le territoire en Très Haut Débit
- ✓ Une offre commerciale abondante et diversifiée
- ✓ Un tissu d'entreprises dynamique
- ✓ Une augmentation continue de l'offre d'emplois depuis les années 1990
- ✓ Le développement progressif de l'offre universitaire
- ✓ Des atouts fonciers et environnementaux
- ✓ Une offre de logements privés et publics diversifiée
- ✓ Une bonne desserte du territoire en transports en commun, malgré des secteurs non desservis
- ✓ Une offre culturelle riche et en développement
- ✓ Le respect du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage

Les points de vigilance

- ✗ Un accroissement de la population dû au fort solde naturel (naissances), le solde migratoire étant proche de 0,3 %
- ✗ L'arrivée de nouveaux habitants : + 1,4 % par an
- ✗ Un écart important entre les revenus des habitants des 8 communes
- ✗ Des familles monoparentales pouvant se fragiliser: 1 ménage avec enfants sur 5 est une famille monoparentale
- ✗ Fin 2012 la part de population à bas revenus est de 12,8 % à Sénart, contre 11,7 % en moyenne en Seine-et-Marne
- ✗ Des Sénartais ayant un niveau de formation assez faible (28,6 % n'ont pas de diplôme)
- ✗ Des signes de fragilité en matière d'accès à l'emploi notamment chez les jeunes et les seniors
- ✗ Une part des demandeurs d'emploi de longue durée plus forte
- ✗ Un accroissement du nombre de situations précaires enregistrées par les CCAS (Centre Communaux d'Action Sociale) et la Maison Départementale des Solidarités de Sénart (CG77)
- ✗ Une problématique liée à la reconversion ces 2 dernières années d'hôtels en hôtels sociaux
- ✗ Une dotation en équipements médicaux inférieure à la moyenne nationale
- ✗ Des équipements de garde d'enfants existants mais non adaptés aux contraintes horaires atypiques
- ✗ Des centres de formation professionnelle et chantiers d'insertion qui existent mais peu nombreux et peu développés
- ✗ Des besoins de services à la personne en évolution : mode de garde, maintien à domicile, etc.
- ✗ Des équipements sportifs qui arrivent à saturation
- ✗ Un besoin de réflexion sur les parcours résidentiels et les équipements modulables pour prendre en compte tout le cycle de vie
- ✗ Une offre de logements sociaux inadaptée à la demande, des problèmes de mutations à l'intérieur du parc social, des difficultés d'accès pour les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées
- ✗ Un éloignement domicile-travail conséquent, engendrant des mouvements pendulaires quotidiens
- ✗ Une part importante de ménages non imposés : de 24 % en 2006 à 31 % en 2010
- ✗ Une carence des dispositifs d'accompagnement psychologique pour enfants et adultes

LA NOUVELLE GÉOGRAPHIE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE À SÉNART



La nouvelle géographie de la politique de la ville se définit par trois niveaux de zonage :

- le quartier prioritaire

La réforme de la politique de la ville s'appuie sur une rationalisation de la géographie prioritaire et une concentration de l'ensemble des outils qu'elle mobilise au profit des nouveaux quartiers réglementaires, dits « prioritaires ». Ils feront l'objet d'une attention particulière des politiques de droit commun et mobiliseront les moyens d'actions et crédits spécifiques de la politique de la ville.

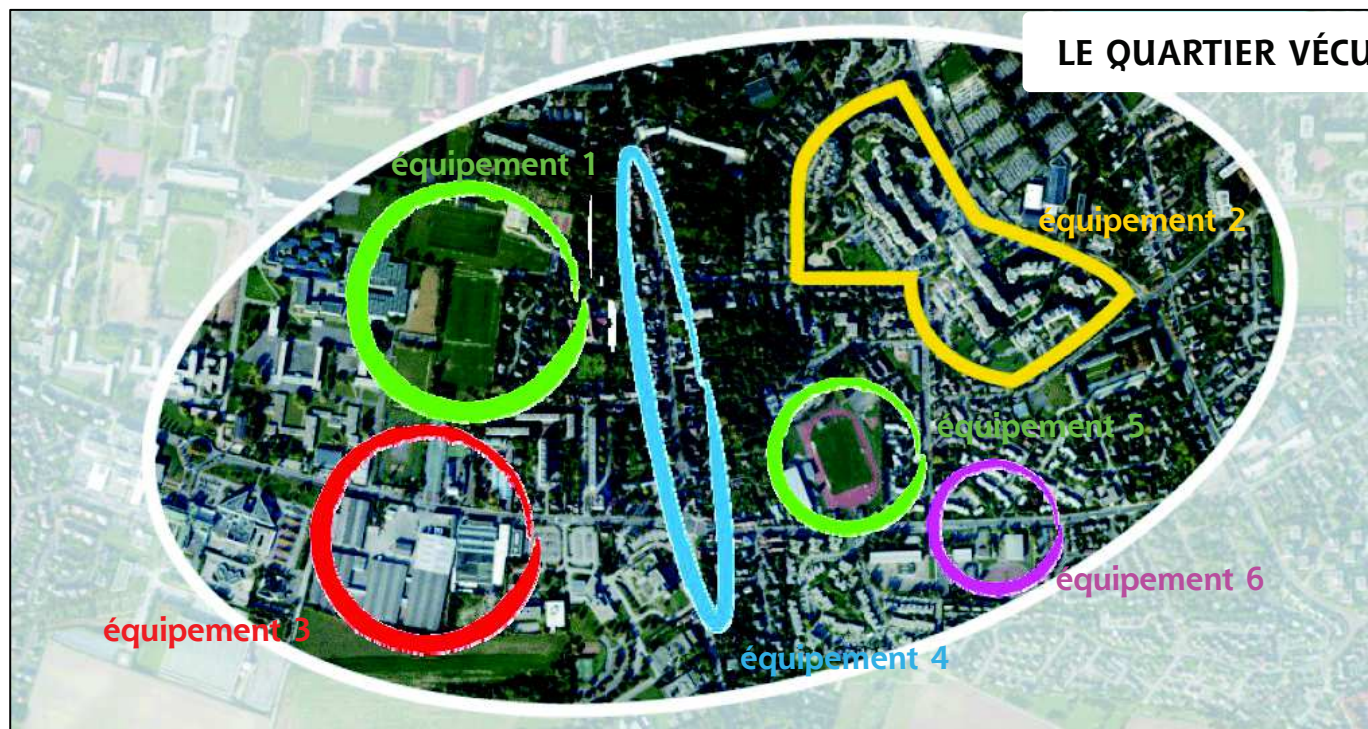
- le quartier de veille

Les territoires sortants de la géographie prioritaire feront l'objet d'une « veille active » visant à maintenir une attention soutenue des pouvoirs publics vis-à-vis de ces territoires. Sur ces territoires sera recherché la pérennisation des programmes de réussite éducative et autres actions, dans la définition d'un meilleur co-financement avec les moyens de droit commun.

- le quartier vécu²

Le quartier « vécu » correspond aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent : écoles, équipements sportifs, zones d'activités, etc. Il comprend également les institutions que les habitants sont amenés à fréquenter dans leur quotidien ainsi que les politiques publiques dont ils sont bénéficiaires.

Les politiques de droit commun et les crédits spécifiques déployés dans le cadre de la politique de la ville pourront bénéficier aux infrastructures, équipements et associations relevant du quartier « vécu ».

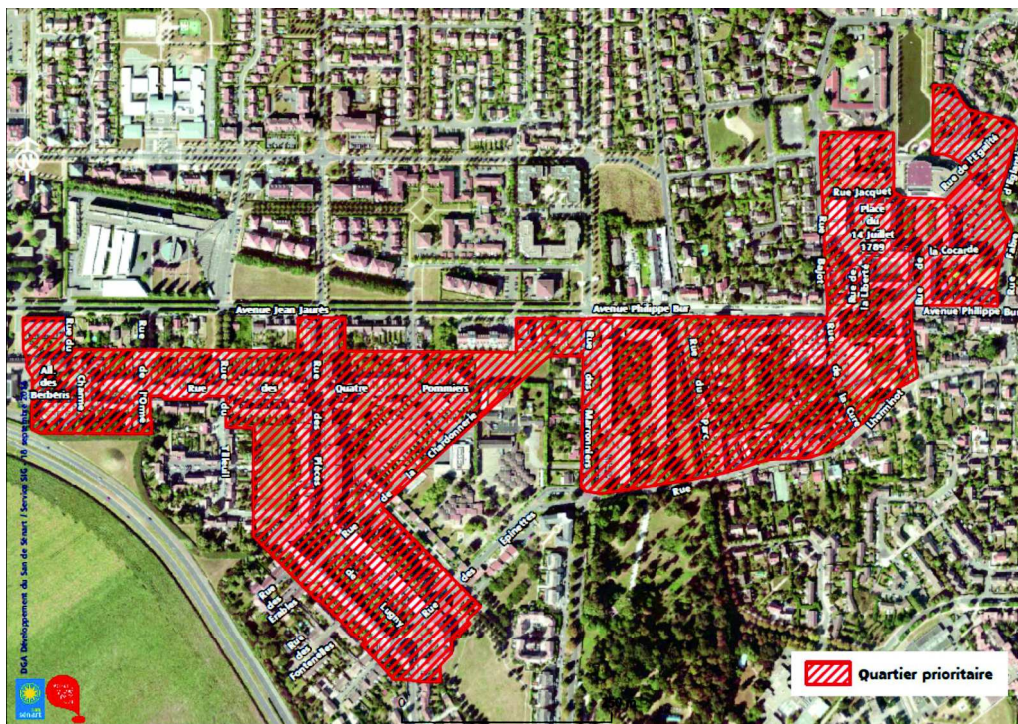


² Annexes 2 et 3

LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Éléments de diagnostic

- **MOISSY-CRAMAYEL : Centre-Ville – Lugny**



Ce nouveau périmètre regroupe 2 quartiers assez distincts dans la ville.

Le quartier dit « centre ville » est composé de 440 logements sociaux construits dans un ensemble urbanisé relativement plus dense. Ces logements abritent une population aux revenus fiscaux par unité de consommation oscillant entre 14 000 € et 23 000 € par an.

Malgré la présence de nombreux commerces et d'équipements publics, le quartier du centre ville est le quartier où le sentiment d'insécurité est le plus prégnant du fait de rassemblements de jeunes dans les halls et sur le domaine public. Les braquages répétés chez les commerçants, le trafic de produits illicites contribuent à accentuer ce sentiment.

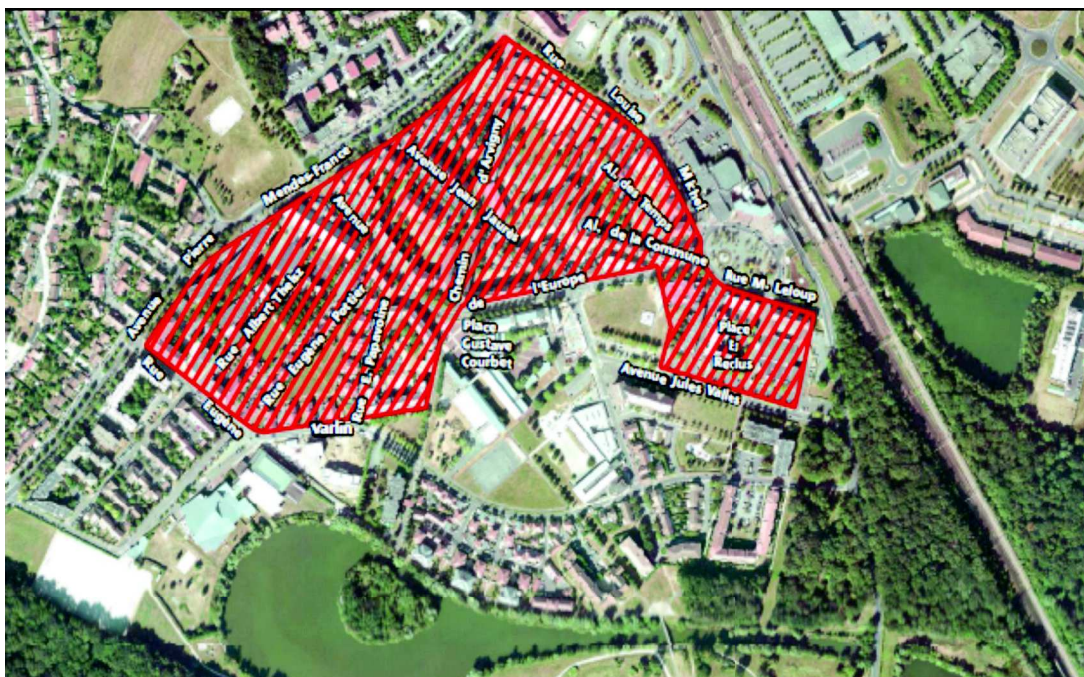
Plus à l'ouest, le quartier de « Lugny », avec ses 841 logements sociaux, concentre à lui seul 42 % de l'ensemble des 2004 logements du parc social de la ville. Le revenu fiscal par unité de consommation est bas, même s'il oscille entre 16 000 € et 30 000 € par an. La part des jeunes est très importante avec une forte représentation des moins de 25 ans qui dépasse les 50 %.

La présence du centre social Arc-en-Ciel participe à l'ouverture de ce quartier qui vit en relative indépendance vis-à-vis du reste de la commune.

Population	Revenu médian	Part des familles mono-parentales	Taux de chômage
3 018 habitants	12 500 euros	19,0 %	13,0 %

Source : CGET, données 2011

● SAVIGNY-LE-TEMPLE : Centre-Ville



Le quartier du centre ville est constitué de fonctions urbaines très variées et d'équipements publics majeurs. On y retrouve notamment l'hôtel de ville, la gare, les deux lycées, deux écoles primaires, un centre social, un commissariat, un conservatoire de musique, une salle polyvalente de spectacles, des structures de proximité, des commerces et des services.

Et pourtant l'image de ce quartier est négative. Différentes données et études confirment cette situation :

- un quartier socialement fragile constitué de près de 60 % de logements sociaux,
- un sentiment d'insécurité nourri par un nombre de faits constatés de délinquance important,
- des espaces juxtaposés, aux limites mal définies, parfois détournés,
- une sur-occupation des logements a été recensée dans plusieurs résidences,
- une inquiétante paupérisation des activités commerciales,
- une mutation des activités vers moins de diversité,
- un habitat dégradé (locatif social et copropriété). Certains logements situés en rez-de-chaussée sont délaissés voire inhabités
- une entrée de ville dégradée coïncidant avec le passage sous les voies ferrées.

Le centre ville n'est marqué d'aucun espace urbain paysager, bien que la commune soit ceinturée de bois et de forêts.

Dans ce quartier, l'espace public est peu lisible, et parfois même privatisé. Cet espace public est également très souvent le théâtre de relations conflictuelles et de trafics de stupéfiants. L'activité policière y est intense. La Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP) englobe d'ailleurs ce quartier du centre ville.

Population	Revenu médian
2 537 habitants	11 600 euros

Source : CGET, données 2011

● SAVIGNY-LE-TEMPLE : Droits de l'Homme



Cette partie du quartier des Droits de l'Homme et de la Résistance est exclusivement composée de logements : sur les 358 logements qu'il comporte, 235 sont des logements sociaux (soit 66%) : 195 sont des logements collectifs et 40 des maisons de villes. Ces logements abritent une population au revenu médian de 12 600 €/an.

Ce secteur est totalement dépourvu d'équipement public. Les aménagements des espaces publics sont peu qualitatifs et se sont dégradés au fil du temps. Les limites entre espaces public et espaces privés sont mal définies

Population	Revenu médian
1 108 habitants	12 600 euros

Source : CGET, données 2011

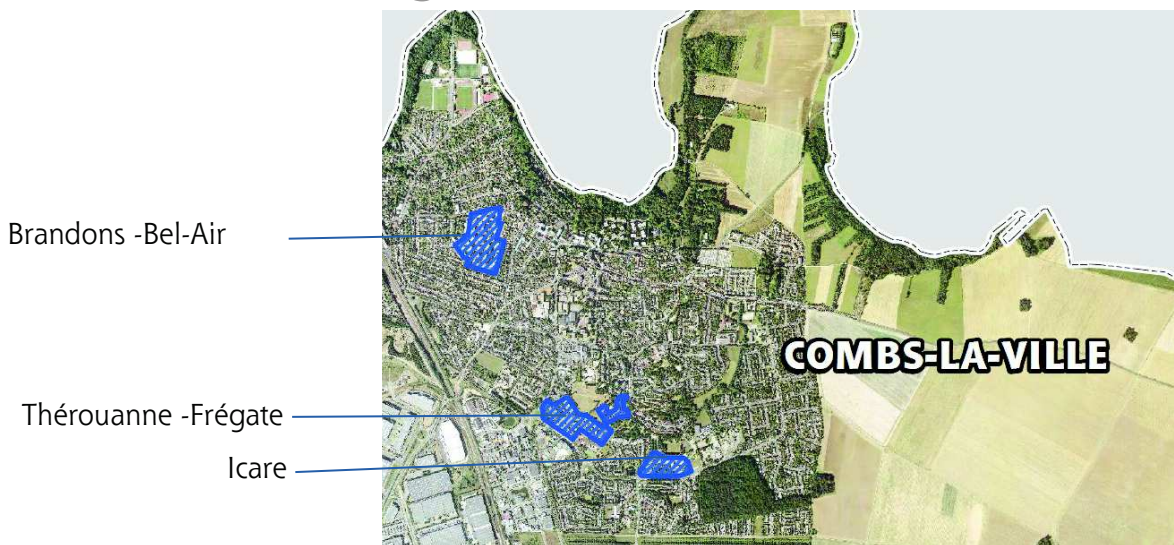
Pour les 2 quartiers de Savigny-le-Temple

Population	Revenu médian	Part des familles mono-parentales	Taux de chômage
3 645 habitants	12 100 euros	18,5 %	15,5 %

Source : CGET, données 2011

LES QUARTIERS DE VEILLE

Éléments de diagnostic



- **Quartiers Brandons – Bel-Air**

Ce quartier d'habitat collectif dense situé dans le centre ville est composé en partie d'habitat collectif et accueille environ 1 500 habitants. Il s'agit du quartier qui dispose du revenu fiscal médian par unité de consommation le plus bas : 13 700€/an – CGET 2011. 37,3% des ménages de ce quartier ne sont pas imposables (INSEE 2009).

Pour 22,4 % des allocataires de ce quartier, les prestations CAF représentent plus de 50 % du revenu.

Ce qui est à prévoir pour ce quartier

Suivre attentivement la démolition et la reconstruction des logements du quartier brandons, soit environ 220 logements. Cette requalification du quartier est un projet co-porté par la commune de Combs-la-Ville, le bailleur social OPH 77 et Pitch Promotion. Une attention particulière devra également être portée sur le relogement des habitants actuels.

- **Quartier Théroouanne Frégate**

Ce quartier d'habitat collectif en bordure de Parc central est intégré dans deux IRIS (Quicarnelles et Galilée), d'où la difficulté de donner des chiffres caractéristiques. Le nombre d'habitants est estimé à 500. L'aménagement de ce secteur est achevé.

Ce qui est à prévoir pour ce quartier

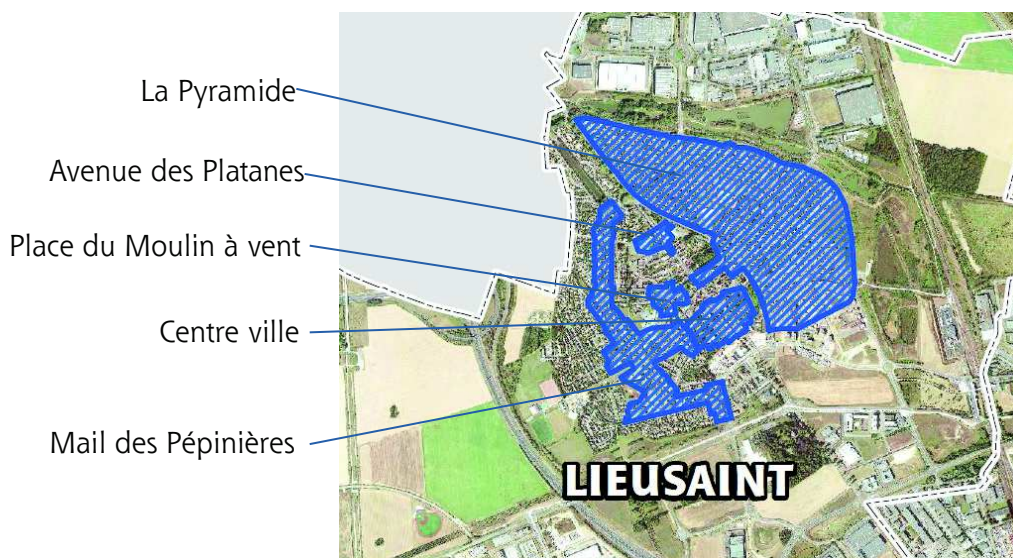
Veiller à maintenir l'équilibre du peuplement, surveiller les actes de dégradations (parking, halls, encombrants, stationnements anarchiques), et suivre les questions de sécurité (trafics, regroupements...)

- **Quartier Icare**

Ce quartier d'habitat collectif assez homogène est situé à proximité du Bois l'Évêque et de la Plaine centrale. Deux bailleurs sociaux sont présents sur ce quartier. On estime le nombre d'habitants des immeubles locatifs à environ 350 personnes. L'aménagement de ce secteur est achevé.

Ce qui est à prévoir pour ce quartier

Surveiller les dégradations de l'espace résidentiel et suivre les questions de sécurité (trafics, regroupements...)



- **Quartiers de la Pyramide et Avenue des Platanes**

Ces quartiers sont principalement composés de zones pavillonnaires. Une majorité des habitants qui y résident travaille hors Sénart.

Ces quartiers sont dotés d'équipements publics tels que : le collège de la Pyramide comprenant un micro lycée, une école primaire (la chasse), un groupe scolaire maternel et élémentaire (le Petit Prince), une salle polyvalente, un city stade, et un gymnase.

Ce qui est à prévoir pour ce quartier

- Renforcer l'accompagnement du collège permettant le lien de l'établissement avec le reste de la ville, favorisant ainsi son implication locale notamment sur la problématique des réseaux sociaux (travail avec l'association Action Prévention)
- Poursuivre l'accompagnement autour du décrochage scolaire et renforcer la mixité sociale au sein des établissements scolaires
- Développer des actions de proximité

- **Quartiers de la Place du Moulin à Vent et Mail des Pépinières**

Ces quartiers sont composés principalement de zones pavillonnaires. La mixité sociale y est importante. Il nous faut veiller à ce que certains foyers ne tendent pas vers une paupérisation dans ces quartiers, l'évolution de ces foyers nécessitera une attention particulière.

Les équipements publics sont les suivants : un gymnase, un parc omnisports, deux groupes scolaires maternels et élémentaires (Lavoisier et Jules Ferry) et un collège (Saint Louis).

Ce qui est à prévoir pour ce quartier

- Renforcer l'accompagnement du collège permettant le décrochage scolaire, et favorisant son implication locale
- Soutenir l'accompagnement autour du décrochage scolaire et de l'orientation, et la mixité sociale au sein des établissements scolaires
- Travailler avec la structure d'hébergement d'urgence (Hôtel le flamboyant) sur l'accompagnement nécessaire des familles accueillies.
- Travailler sur l'interculturalité
- Aménager l'espace public (Parvis de l'école Jules Ferry)
- Développer des actions de proximité autour de la parentalité

- **Quartier du Centre-Ville**

Situé au cœur de la ville, ce quartier est composé principalement de logements collectifs (64 % de logements locatifs) et 57 % de sa population a entre 25 et 39 ans.

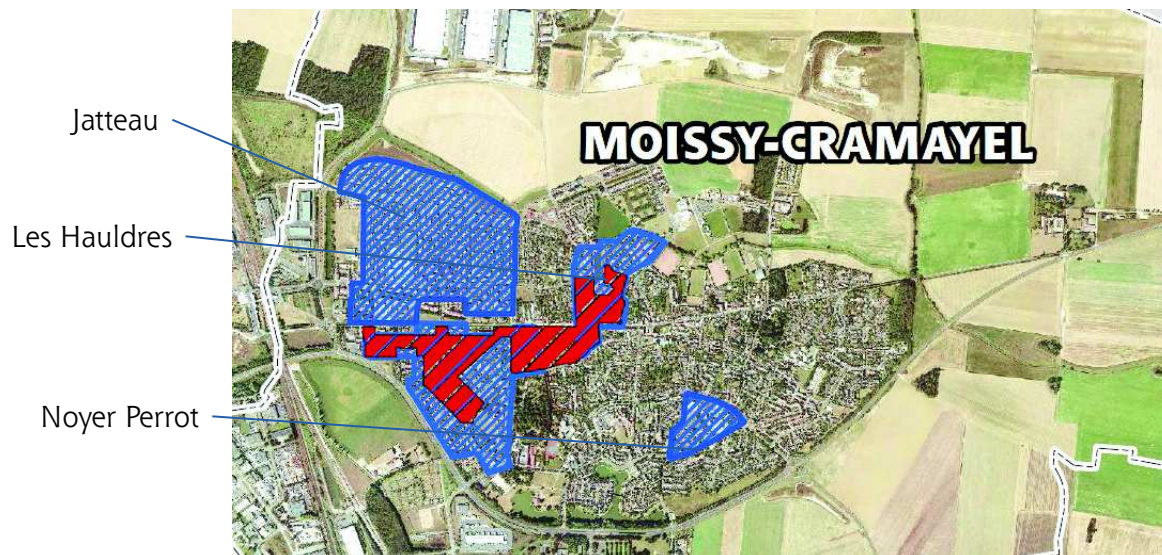
Il est traversé par la rue de Paris. Cet axe de circulation central est doté de nombreux commerces de proximité.

De nombreux équipements publics sont également implantés au sein de ce quartier : une ludothèque, deux parcs-jardin : de l'église et de la Mairie, le centre social, la médiathèque, une maison de la culture et des arts, une salle de spectacle, une école de musique associative, la Maison Départementale des Solidarités (CG77), la structure jeunesse.

Ce qui est à prévoir pour ce quartier

Ces actions principalement situées en centre ville ont pour vocation de rayonner sur l'ensemble de la population de la commune :

- Ouvrir une maison de la petite enfance en 2016
- Maintenir les actions festiv'été
- Maintenir les ateliers socio linguistiques au sein du centre social
- Développer les actions du centre social
- Développer un projet autour de la maison de l'innovation et du partage
- Ouvrir une maison de la santé
- Aménager le cœur de ville
- Développer des actions de proximité autour de la parentalité



- **Quartier Les Hauldres**

Ce quartier est situé en centre ville où le sentiment d'insécurité est le plus prégnant sur la ville du fait de rassemblements de jeunes. L'urbanisme y est dense (5 000 à 11 000 hab/km²) et la population présente des revenus médians oscillant entre 14 000 € et 23 000 €. Les moins de 25 ans représente une part moindre comparativement au Noyer Perrot et Jatteau (34 à 37 %).

- **Quartier Noyer Perrot**

Quartier ayant une poche de pauvreté particulièrement concentrée sur la cité du Noyer Perrot. Cette cité regroupe plus de 600 personnes avec une densité de 15 500 hab/km², des ressources inférieures à 15 500 € dont 52,3 % de bas revenus. Habitat réhabilité en 2012, qui continue de rencontrer des difficultés liées aux incivilités de voisinage. Plus de 43 % de cette population a moins de 25 ans.

- **Quartier Jatteau**

Quartier résidentiel, parsemé de 271 logements sociaux. La densité de la population y est variable et oscille entre 2 000 et 19 000 hab/km². Il en est de même des revenus dont la moyenne varie entre 16 000 € et 23 000 €. Quartier où la population des moins de 25 ans est, là aussi, sur-représentée (54% sur certains secteurs) et où les problématiques d'économie parallèle se développent.

Ce qui est à prévoir pour ces quartiers

- Concentrer les actions dans le domaine de l'éducation, sur un périmètre plus restreint, dans le cadre des nouveaux contrats de ville, permettra une cohérence, une articulation et évaluation encore plus pertinentes, dans la mesure où les partenaires et notamment l'éducation nationale, s'engagent dans une réelle évaluation des comportements et résultats scolaires du public qui bénéficie de ces actions.
- L'un des dispositifs le plus pertinent dans le domaine éducatif de la politique de la ville et dont les effets sont certainement le plus facilement mesurables du fait de l'individualisation de ses actions, est sans doute le programme de réussite éducative (PRE). Aussi il serait intéressant d'articuler un programme d'actions portant sur la réussite éducative autour de ce dispositif qui en serait le cœur.
- Individualiser autant que faire se peut les actions permettant ainsi un réel contact avec le public, une personnalisation de l'action suivant chaque situation et donc une pertinence accrue, un suivi précis et un résultat mesurable. De plus le climat de confiance qui s'instaure presque systématiquement entre le professionnel et le public, permet des échanges qui font découvrir d'autres difficultés qui sont bien souvent la cause principale de la problématique rencontrée.
- Continuer, voire développer, la valorisation des actions, projet ou talent des enfants et jeunes, ainsi que toute initiative institutionnelle ou associative en faveur de cette jeunesse prometteuse.



- **Quartier Les Bois**

Nandy compte 5 900 habitants au dernier recensement, et près de la moitié de la population nandéenne vit sur ce quartier, principalement composé d'habitat collectif et social. Nandy compte 34 % de logements sociaux gérés par les bailleurs : OPIEVOY, Domaxis, France Habitation, Effort Rémois, Trois Moulins Habitat et Résidence Urbaine de France.

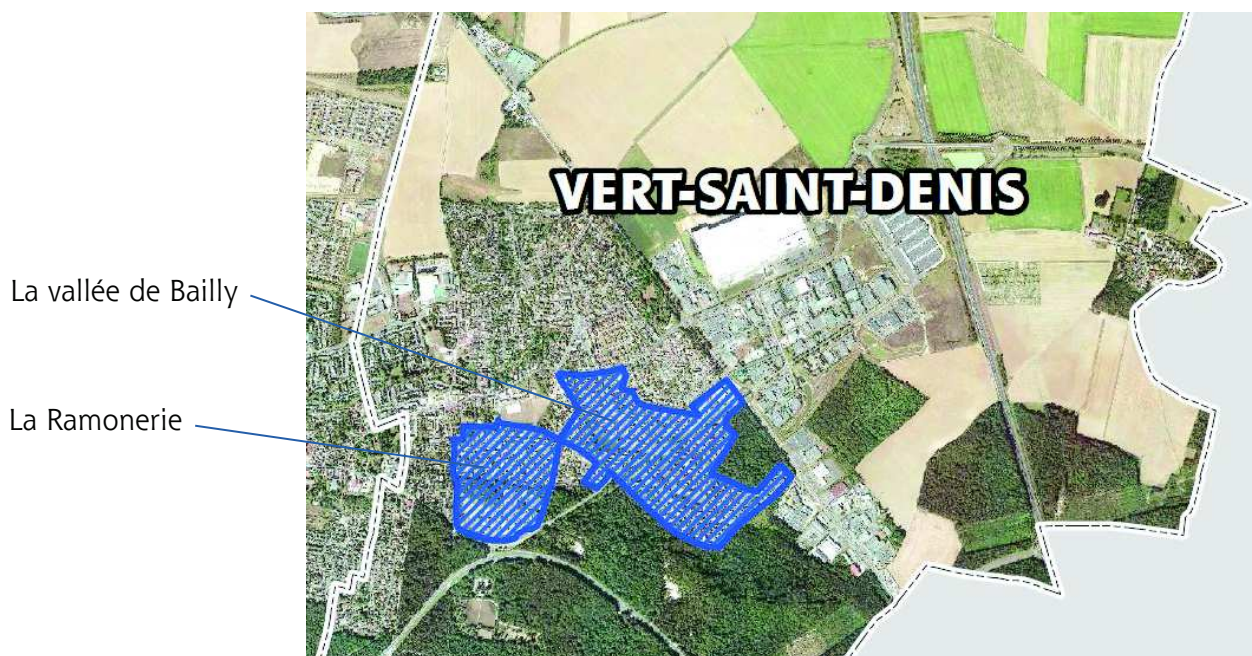
Nandy a l'un des plus forts taux de familles monoparentales de Sénart (22,7 % en 2011). Elles habitent principalement dans le quartier des Bois.

De plus, il est constaté par les services de police un important trafic de stupéfiants précisément sur le collectif OPIEVOY.

Il est important de noter que la vie associative et sportive est très développée dans ce quartier, et que le centre social Atout'âge y est également implanté.

Ce qui est à prévoir pour ce quartier

- Une réflexion sera conduite sur la place des jeunes dans la cité. Comment répondre à leurs besoins d'investir les lieux publics sans être un obstacle pour les voisins qui ne supportent pas les dérangements ?
- Une autre réflexion : Comment accompagner les familles quand il n'y a plus de père à la maison ?



- **Quartier Vallée de Bailly**

Vert-Saint-Denis compte 7 000 habitants. En 2020 avec la construction du nouveau quartier du Balory ainsi que l'urbanisation des « dents creuses », la ville comptabilisera 8 500 habitants.

Le quartier de la Vallée de Bailly est le dernier construit à Vert-Saint-Denis, composé essentiellement de petits pavillons.

Par rapport aux autres quartiers de la commune, il bénéficie du contact avec la forêt de Bréviande au sud qui par ailleurs conduit à un certain enclavement de la frange sud de cette opération.

Le quartier bénéficie d'une bonne desserte à partir des voies de transit (RD 306, avenue du Bois Vert) avec en contrepartie les nuisances induites par la traversée de l'avenue du Bois Vert. Le site bénéficie de la présence d'un centre commercial de proximité. La présence d'activités tertiaires dans le secteur au sud de la Vallée de Bailly (rue des Aulnes) constitue un exemple des possibilités dans le cadre de la politique de diversification des fonctions dans le tissu urbain. Le groupe scolaire Louise Michel, la crèche et la salle communale Irène Lezine constituent les lieux de sociabilité essentiels de ces quartiers.

- **Quartier La Ramonerie**

Le quartier de la Ramonerie est un des derniers quartiers construit à Vert-Saint-Denis. Il se compose essentiellement de petits pavillons, environ 370, de deux places et de petits immeubles, répartis sur 10 hectares.

Par rapport aux autres quartiers de la commune, la Ramonerie apparaît très "minéralisé" car les espaces verts se trouvent en périphérie. 40 % des logements sociaux de la ville se situent sur le quartier de la Ramonerie.

En 2012, de nouveaux logements ont été construits sur un espace boisé. Ce nouveau quartier des "Marches de Bréviande" est constitué de logements sociaux (55) et de maisons en accession à la propriété (20).

En 2014, 29 logements sociaux ont été construits en périphérie, sur la rue des Roches.

Les crédits de renouvellement urbain de la région ont permis une véritable rénovation des quartiers concernés. Sur 2010 et 2012 de gros travaux ont été entrepris (requalification du tunnel passant sous l'avenue du Bois Vert, de la rue Louise Michel aux abords du groupe scolaire, de la rue de la Vallée de Bailly, de la rue Philippe Auguste, du mail des Tournelles et rue Olof Palme).

Dans le cadre des actions Ville-Vie-Vacances (VVV), la commune propose des activités très diversifiées. De nombreuses familles y participent chaque année. Les animations de quartiers permettent aux professionnels de rentrer en contact avec cette population en voie de fragilisation.

De plus le recrutement d'un adulte relais a permis d'accompagner certaines de ces familles qui rencontraient des difficultés avec la scolarisation de leurs enfants. Sa présence sur le terrain rassure et a permis de prévenir certains actes délictueux . Il est identifié par tous.

Ce qui est à prévoir pour ce quartier

Le renforcement de la présence des services de prévention et de police serait souhaitable au sein de ce quartier pour prévenir la délinquance. Des incidents réguliers créent un climat d'insécurité auprès des habitants. Ces derniers temps le trafic de stupéfiants s'intensifie. Un gros travail avec tous les partenaires serait nécessaire pour enrayer ce phénomène.

LES 3 VOILETS DU CONTRAT DE VILLE

1. Cohésion sociale

- Éducation
- Santé- Bien-être
- Sport-Culture
- Prévention de la délinquance

2. Cadre de vie et renouvellement urbain

- Logement
- Cadre de vie
- Gestion urbaine de proximité

3. Développement économique et emploi

- Développement économique et création d'activité
- Formation
- Insertion Emploi

☆ **Point méthodologique** ☆

Dans la suite du document, les éléments concernant les quartiers seront identifiés par les icônes suivantes selon le niveau d'intervention :



à l'échelle des 8 communes de Sénart



à l'échelle des quartiers prioritaires

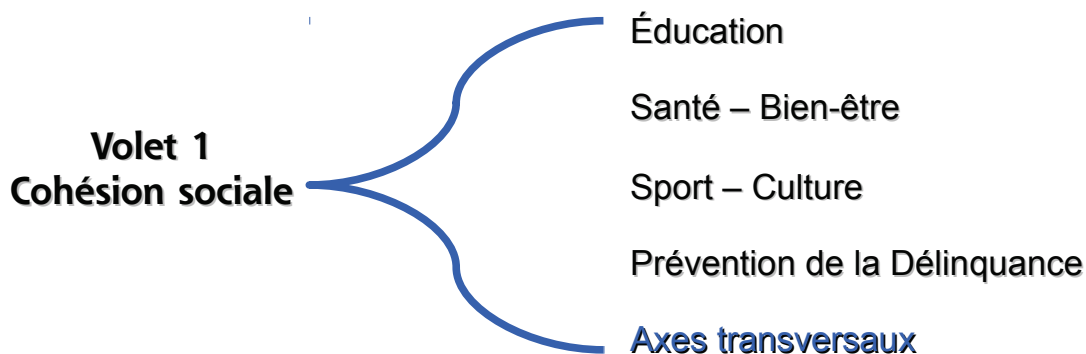


à l'échelle des quartiers de veille

VOLET COHESION SOCIALE

Rappel des éléments de diagnostic

Atouts / Forces du territoire	Faiblesses / Risques
<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire en forte croissance démographique - Une offre de loisirs et de services sportifs et culturels riche - Un territoire qui attire une population qui s'installe « durablement » : couples avec enfants - Une offre associative importante et une implication des Sénartais lors des événements intercommunaux qui pourrait s'intensifier en renforçant le partage des bonnes pratiques associatives 	<ul style="list-style-type: none"> - Une population qui peut être fragilisée (familles monoparentales, familles nombreuses, salariés peu qualifiés à faibles revenus) et qui nécessite des politiques publiques spécifiques - Les jeunes s'impliquent d'une autre manière, qui n'est pas celle de la participation citoyenne, telle qu'elle est pratiquée dans les communes (formelle, cadrée, etc.) - Une observation sur les questions du décrochage scolaire et de l'absentéisme insuffisamment exploitée - Le constat d'un manque « d'envie » de la part de certains élèves à la poursuite d'études dans le supérieur - Une évolution rapide de la pyramide des âges, due à la forte croissance démographique : nécessité d'anticiper les besoins des futurs seniors - Une faible densité médicale et un manque d'attractivité du territoire auprès des professionnels








Éducation

Des écoles maternelles, élémentaires et des collèges sont présents dans chaque commune de Sénart (sauf à Réau). L'implantation de douze collèges et six lycées permet un maillage de proximité pour l'ensemble des habitants du territoire. Par ailleurs plusieurs communes se sont dotées d'un projet éducatif local (PEL) et 2 communes d'un Programme de Réussite Éducative (PRE).

Orientations

- Renforcer l'égalité d'accès à l'éducation grâce à des actions concourant à la Réussite Éducative
- Lutter contre le décrochage scolaire et l'absentéisme
- Favoriser la rencontre des élèves avec les entreprises pour concourir à une orientation raisonnée
- Valoriser les compétences des parents en les associant à la réussite éducative de leur enfant dès leur plus jeune âge
- Promouvoir l'accompagnement des parents et favoriser les solidarités intergénérationnelles et interculturelles
- Développer l'offre d'accueil pour le jeune enfant
- Favoriser la scolarisation des moins de 3 ans dans les quartiers prioritaires
- Articuler le dispositif « nouveaux rythmes scolaires » avec le péri-scolaire et les projets éducatifs locaux

Résultats attendus

-  → Division par deux du nombre de décrochés en 5 ans (selon les typologies)
-  → Identification et accompagnement des élèves décrocheurs dans les établissements scolaires
-  → Proposition d'une solution aux jeunes, suivis par la Mission locale ou le CIO, éloignés du marché du travail
-  → Amélioration des relations parents/enfants/école
-  → Meilleure connaissance des dispositifs participant au renforcement des liens familiaux

Parties prenantes

Éducation Nationale, Caisse d'Allocations Familiales, Département de Seine-et-Marne, État, Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), Communes, Associations, Centres Sociaux, Entreprises, Collectivités, Centre d'Information et d'Orientation (CIO), Mission Locale, Pôle Emploi, Europe, Agglo de Sénart

Santé, Bien-être






Sénart présente un déficit des professions libérales de santé amené à s'amplifier sous l'effet de l'accroissement de la population et du départ en retraite des professionnels de santé s'ils ne sont pas remplacés. La moitié des généralistes et les $\frac{3}{4}$ des spécialistes ont plus de 55 ans, il y a une menace sur l'accès aux soins à l'horizon des 10 ans.

L'offre de soins ne répond pas aux besoins des Sénartais puisqu'elle n'anticipe pas suffisamment le vieillissement de la population, et ne dispose pas de suffisamment de dispositifs à destination de la population jeune qui présente des besoins de santé particuliers. On observe un important taux de fuite des patients Sénartais vers les territoires voisins, une renonciation aux soins et des conduites à risques (alcool, drogues...). On déplore une disparité des communes en matière de prévention, un manque de lisibilité des actions, une fragilité des publics en matière de santé mentale et une absence de service de proximité spécialisé dédié à la santé mentale à l'échelle intercommunale.

Orientations

- **Moderniser, renforcer et adapter l'offre de soins (offre de 1^{er} recours dans les quartiers prioritaires et à Sénart)**
- **Favoriser l'implantation de professionnels de santé de second recours**
- **Favoriser l'appropriation par les Sénartais de leur propre santé**
- **Prendre en compte les besoins des publics spécifiques en matière d'accès aux soins, de prévention et de promotion de la santé**
- **Développer une politique citoyenne de prévention – éducation à la santé tout au long de la vie et notamment à destination des jeunes**
- **Accompagner les personnes éloignées de l'accès aux soins (démarches administratives, déplacements...)**

Résultats attendus

-  → Un renouvellement suffisant de professionnels de santé de 1^{er} recours permettant de faciliter l'installation de jeunes médecins
-  → Mutualisation de services au niveau intercommunal (accueil/permanences addictologique, service de portage de repas...)
-  → Diversification et adaptation de l'offre de soins, de l'offre de premier recours dans les quartiers prioritaires
-  → Appropriation par les Sénartais de leur santé notamment en matière d'éducation à la santé, à la sexualité, à l'obésité...
-  → Promotion de l'exercice pluridisciplinaire de proximité notamment dans les quartiers prioritaires

Parties prenantes

Agence Régionale de Santé, Département de Seine-et-Marne (PMI, MDS), Professionnels de santé, Caisse des Dépôts, Communes (PRE, CCAS), Caisse Primaire d'Assurance Maladie, CRAMIF, Associations, Mission locale, Éducation Nationale, Agglo de Sénart

Sport, Culture

Sénart est équipé d'un parc d'équipements sportifs et d'une offre de loisirs offrant une variété de pratiques. A l'échelle locale, un maillage de gymnases et terrains de sport s'organise et révèle un niveau d'équipement important, mais qui a atteint un niveau de saturation depuis plusieurs années.









En matière d'équipements culturels, Sénart apparaît assez bien équipé en bibliothèques et écoles de musique, mais faiblement doté en musées.

La Scène Nationale de Sénart, qui propose une programmation culturelle variée est un pôle de diffusion et de création reconnu. Elle s'installera prochainement dans les murs du Théâtre de Sénart, dans le carré Sénart à Lieusaint. D'autres équipements culturels maillent le territoire, notamment l'Espace Prévert et l'Empreinte à Savigny-le-Temple, la Rotonde à Moissy-Cramayel, La Coupole à Combs-la-Ville...

Orientations

- Renforcer la fréquentation des équipements culturels et sportifs par les habitants des quartiers prioritaires
- Travailler sur la mise en réseau des différents équipements culturels
- Poursuivre le soutien aux pratiques culturelles et sportives dans les collèges et lycées
- Soutenir la dynamique associative et les initiatives des habitants
- Favoriser les échanges entre jeunes dans le cadre des jumelages et projets internationaux
- Renforcer le partenariat avec le centre pénitentiaire sur l'apport de la culture auprès des détenus
- Promouvoir une éducation artistique et culturelle tout au long de la vie s'inscrivant dans la lutte contre les inégalités sociales, culturelles et territoriales

Résultats attendus

-   → Plus de filles et plus d'habitants des quartiers dans les associations sportives
-  → Un développement de l'offre culturelle et sportive de proximité (notamment par un réaménagement des lieux sportifs et culturels)
-  → Le Théâtre Sénart : un lieu vivant pour l'ensemble des Sénartais et un lieu ressource pour les acteurs culturels locaux
-  → Qualification des encadrants associatifs
-  → Soutien aux événements impliquant les Sénartais
-  → Augmentation de la fréquentation des équipements culturels et sportifs par les habitants des quartiers prioritaires
-  → Actions de médiation permettant d'amener les publics les plus fragiles vers les pratiques culturelles ou sportives

Parties prenantes

Conseil Régional d'Île-de-France, DRAC, Associations sportives et culturelles, Agglo de Sénart, Comité National de Développement du Sport, l'Établissement Public de Coopération Culturelle, IUT de Sénart, Communes (CCAS, services jeunesse et sport), Département de Seine-et-Marne, Centres sociaux

Prévention de la Délinquance

En matière de tranquillité publique, on constate une diminution de 3 % de la délinquance de proximité entre 2010 et 2013. On note également une baisse du nombre de médiateurs (27 en 2007 et 20 en 2013).

En matière de prévention de la délinquance, si le nombre de mineurs mis en cause est stable entre 2011 et 2013, la part des mises en causes mineures est toujours aussi problématique puisqu'elle représente 25 % de l'ensemble des mises en causes recensées en 2013 (602 sur 2414).

Concernant la lutte contre les violences faites aux femmes, on a enregistré 115 plaintes en 2010 et 173 en 2013.







La dernière enquête de victimation menée en décembre 2013 montre que si Sénart n'apparaît pas comme une ville particulièrement confrontée à la délinquance, l'insécurité ressentie préoccupe les habitants. Ce sentiment d'insécurité est d'autant plus paradoxal que la fréquence des actes de délinquance a diminué entre 2009 et 2013.

Les bailleurs sociaux constatent, quant à eux, des phénomènes d'incivilités et de petite délinquance qui altèrent la qualité de vie quotidienne des résidents, alimentent un sentiment d'insécurité chez les locataires et participent à la dégradation de l'image du parc social dans son ensemble.

Orientations

- **Agir en direction des 12-25 ans exposés à la délinquance**
- **Améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et de l'aide aux victimes, ainsi que la prise en charge des auteurs**
- **Améliorer la tranquillité publique**
- **Agir en faveur de plus de tranquillité résidentielle et de plus de sécurité pour les habitants des quartiers prioritaires**

Résultats attendus

-  → Intégration des notions du vivre-ensemble dans la politique d'aménagement pour prévenir en amont les problèmes de sécurité
-  → Plus de femmes et de victimes accompagnées
-  → Amélioration de l'accompagnement et du suivi des 12-25 ans exposés à la délinquance
-  → Réduction du nombre d'incivilités liées au phénomène de regroupement (nuisances sonores, dégradations...)
-  → Augmentation des suivis d'accompagnement des jeunes sur diverses problématiques (TIG, exclusion scolaire...)
-  → Renforcement du partenariat entre les bailleurs sociaux et les acteurs de la prévention de la délinquance, et avec les professionnels de la santé mentale

Parties prenantes

Associations : CIDFF, ACJUSE, Solidarité Femmes-Le Relais 77, Espoir, Respect, AVIMEJ, ADSEA
Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP), Éducation Nationale, Services Pénitentiaires Insertion et Probation (SPIP), Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), Tribunal de Grande Instance (TGI), Maison de la Justice et du Droit (MJD), Communes (Polices municipales, PRE), Les transporteurs (SNCF, Transdev), Bailleurs Sociaux, Centre commerciaux, Pompiers, EPA de Sénart, Agglo de Sénart

AXES TRANSVERSAUX

Jeunesse

Orientations

- Développer des dispositifs d'écoute et d'accompagnement en matière de santé
- Améliorer les relations entre les jeunes et la police
- Renforcer la connaissance des jeunes en matière d'accès aux droits (CMU, APL...)
- Aider les jeunes à financer leur BAFA et leur permis de conduire
- Impliquer les jeunes dans un projet de vie à travers le dispositif Sac à Dos du Département

Lutte contre les discriminations

Orientations

- Identifier les types de discriminations en matière de santé, d'éducation, de sport et de culture
- Poursuivre les actions en faveur de l'interculturalité
- Réduire les inégalités à la pratique sportive
- Favoriser l'accueil, l'accompagnement et l'intégration dans les domaines prioritaires tels que l'apprentissage de la langue française, la connaissance des droits et devoirs citoyens et l'accès aux services de droit commun

Égalité Femmes/Hommes

Orientations

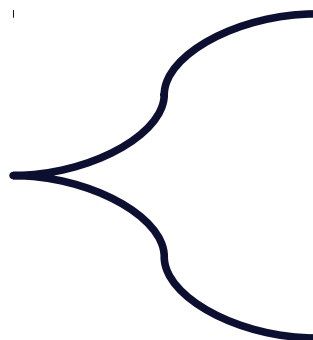
- Renforcer le développement du sport féminin
- Augmenter l'engagement féminin dans les activités socio-culturelles
- S'assurer de l'accès des femmes aux actions d'information sur le droit des femmes
- Renforcer l'éducation autour des représentations sexuées des métiers

VOLET HABITAT ET CADRE DE VIE

Rappel des éléments de diagnostic

Atouts / Forces du territoire	Faiblesses / Risques
<ul style="list-style-type: none">- Un parc de logements diversifié- Un parc de logements sociaux qui se développe- Une offre de transports en commun importante et efficiente mais à compléter et diversifier dans certaines zones du territoire- Des réserves foncières particulièrement importantes qui accompagnent le développement de l'habitat et de l'activité- Des espaces non bâtis (naturels et agricoles) majoritaires sur le territoire et qui jouent un rôle d'espaces de respiration- Une diversité de formes urbaines porteuse de l'identité et de l'histoire urbaine de Sénart- Des ressources en eau bien gérées- L'installation de la télé-relève sur les compteurs d'eau afin de mieux gérer et résorber les fuites éventuelles	<ul style="list-style-type: none">- Des logements sociaux aux loyers élevés par rapport aux ressources des locataires pouvant induire des cas de surendettement et d'expulsion locative- Des besoins en petits logements (T1-T2-T3) pas encore entièrement satisfaits.- Une trop faible maîtrise des consommations énergétiques- Un risque de fragmentation du territoire et des espaces : existence de nombreux éléments de rupture urbaine- Un parc de logements anciens et dégradé dans les centres-villes des quartiers prioritaires, avec un risque de ghettoïsation

**Volet 2
Habitat
Cadre de vie**



Logement

Cadre de vie

Gestion urbaine de proximité

Axes transversaux

Logement

En matière de logement, l'enjeu est de trouver un équilibre entre les quartiers attractifs, qu'ils soient neufs ou rénovés, et les quartiers dégradés et désaffectés.






La part de logement social représente une part importante du parc de logements sénartais en location et en accession (26 % de logements sociaux en moyenne à Sénart), mais les loyers proposés semblent de plus en plus élevés par rapport aux ressources des demandeurs qui évoluent à la baisse (risque de dette locative et d'expulsions). Par ailleurs, la faible rotation dans le parc social et l'absence d'offre spécifique (par exemple à destination des parents isolés) constituent des faiblesses constatées dans le cadre de l'Analyse Intercommunale des Besoins Sociaux.

Le renouvellement de la population est important : dans toutes les communes, environ ¼ des Sénartais n'habitait pas à Sénart 5 ans auparavant.

Orientations

- Veiller au bon équilibre social
- Construire une offre de logements adaptés aux différents besoins des jeunes ménages, des personnes âgées, des étudiants (prix, surface)
- Améliorer le parc existant en anticipant son vieillissement et notamment celui des copropriétés
- Assurer un parcours résidentiel à tous les Sénartais y compris ceux habitant dans les quartiers prioritaires
- Engager une réhabilitation énergétique et thermique des logements les plus anciens
- Favoriser le parcours résidentiel des habitants des quartiers prioritaires notamment par la promotion de l'accession sociale à la propriété

Résultats attendus

-  → Développement d'une offre de logement répondant aux besoins de tous les ménages en situation de précarité et en difficulté d'accès au logement
-  → Anticipation de la dégradation des copropriétés et des logements sociaux fragiles
-   → Identification des fragilités au sein des résidences des quartiers prioritaires et de veille
-  → Engagement dans une politique intercommunale d'attribution des logements avec l'élaboration d'une convention intercommunale fixant des objectifs de mixité sociale et d'équilibre social entre les territoires

Parties prenantes

État (Direction Départementale des Territoires DDT – ANRU, Direction Départementale de la Cohésion Sociale DDCCS), Europe, Communes, Établissement Public d'Aménagement de Sénart (EPA), AORIF, Bailleurs Sociaux, Conseil Régional d'Île-de-France, Caisse des Dépôts et Consignations, Habitants
Conseils Citoyens

Cadre de vie

Le territoire de Sénart bénéficie d'une large disponibilité foncière qui est un atout environnemental et paysager, susceptible d'attirer la population sur le territoire. Les espaces urbanisés ne représentent que 42 % du territoire de Sénart, le reste constituant des paysages variés, terres agricoles et bois et forêts.






Toutefois, certains diagnostics locaux notent une insuffisance d'espaces publics de rencontres, malgré ces espaces verts nombreux. Des conflits d'usage entre jeunes qui souhaitent jouer, parler ou écouter de la musique, et adultes qui partent tôt au travail et aspirent à se reposer ont alors été notés.

Le territoire bénéficie d'une offre de transports publics importante bien qu'inégalement répartie. En dépit d'un développement des modes doux (Tzen 1 reliant la gare de Lieusaint-Moissy à la gare de Corbeil-Essonnes, planification du Tzen 2 entre Lieusaint et Melun), les Sénartais privilégient la voiture comme premier mode de déplacement. Cette faiblesse relative de l'offre de transports publics impacte l'accès aux services et à l'emploi des Sénartais qui ne disposent pas de voiture, notamment pour l'accès à des emplois en horaires décalés (tôt le matin ou tard le soir dans l'hôtellerie/restauration).

Orientations

- **Intégrer les quartiers dans leur unité urbaine**
- **Optimiser la programmation et la réalisation d'équipements pour une meilleure mixité fonctionnelle et urbaine**
- **Revitaliser et diversifier l'offre commerciale dans les quartiers prioritaires**
- **Améliorer les transports en commun**
- **Poursuivre le renouvellement urbain**
- **Engager une réhabilitation énergétique et thermique des équipements publics**
- **Requalifier les espaces publics dégradés au sein des quartiers prioritaires**

Résultats attendus

-  → Requalification des trois quartiers prioritaires
-  → Requalification du quartier Brandons – Bel Air à Combs-la-Ville
-  → Poursuite de l'entretien du cadre de vie dans le parc existant
-  → Réhabilitation des équipements publics, notamment sur le volet énergétique
-  → Adaptation de l'offre d'équipements publics et de l'accès aux équipements (TZEN 2...)

Parties prenantes

État (Direction Départementale des Territoires DDT – ANRU), Europe, Communes de Savigny-le-Temple et de Moissy-Cramayel, Établissement Public d'Aménagement de Sénart (EPA), Habitants
Conseils Citoyens, Caisse des Dépôts et Consignations, Agglo de Sénart

Gestion urbaine de proximité

La gestion urbaine de proximité représente un véritable enjeu pour les quartiers politiques de la ville de Sénart, fortement composés de logements sociaux, et ce notamment pour les bailleurs qui gèrent ces patrimoines. Conformément à leurs engagements, les communes développent des démarches d'amélioration de la qualité de vie et pour les bailleurs, d'amélioration de la qualité de service.





Pour autant, les problématiques de stationnement, de propreté, de gestion des ordures ménagères et d'enlèvement des encombrants perdurent sur le territoire, notamment dans les 3 quartiers prioritaires, mais également dans certains quartiers de veille (c'est le cas pour Combs-la-Ville).

De ces dysfonctionnements résultent des risques importants d'insécurité, d'hygiène et de vandalisme. De plus, ils nuisent fortement à l'image des quartiers voire de l'agglomération.

Orientations

- Revaloriser le cadre de vie des habitants dans les quartiers
- Renforcer les partenariats existants entre communes et bailleurs sociaux dans le cadre des procédures de Gestion Urbaine de Proximité
- Poursuivre les programmes de résidentialisation
- Renforcer l'aide à la maîtrise des fluides et à la diminution des consommations énergétiques
- Améliorer la gestion des déchets (particuliers et résidentiels)
- Poursuivre l'entretien des espaces extérieurs en partenariat avec les bailleurs

Résultats attendus

-  → Maintien des démarches partenariales de gestion urbaine de proximité à l'échelle des quartiers prioritaires et partage des bonnes pratiques au niveau de l'agglomération
-  → Renforcement de la coopération entre les acteurs pour une plus grande réactivité sur le terrain
-  → Réduction du phénomène d'occupation des espaces privatifs (halls, escaliers...)
-  → Intégration d'une étude de prévention situationnelle dans le cadre de la programmation des opérations de requalification et de construction

Parties prenantes

Bailleurs Sociaux, Communes de Sénart, SIVOM, État (Direction Départementale des Territoires DDT – ANRU), Europe, Agglo de Sénart, Conseil Régional d'Île-de-France, Département de Seine-et-Marne, Associations de locataires, Conseils Citoyens, Caisse des dépôts et consignations

AXES TRANSVERSAUX

Jeunesse

Orientations

- Développer des actions éco-citoyennes dans les quartiers
- Développer des espaces inter-générationnels

Lutte contre les discriminations

Orientations

- Mettre en place des outils adaptés (tout public) pour mieux connaître les quartiers et le cadre de vie des habitants
- Maintenir les espaces de proximité existants
- Impliquer davantage les habitants et les associations dans la vie des quartiers

Égalité Femmes/Hommes

Orientations

VOLET EMPLOI, INSERTION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rappel des éléments de diagnostic

Atouts / Forces du territoire	Faiblesses / Risques
<ul style="list-style-type: none"> - Un tissu d'entreprises dynamique à accompagner - Une vitalité entrepreneuriale organisée autour d'un important tissu de PME / PMI - Une importante disponibilité foncière - Une augmentation continue de l'offre d'emplois sur le territoire depuis la fin des années 1990 - Une attractivité économique articulée autour de l'innovation logistique et de l'aéronautique, soutenue par une dynamique de l'emploi et de l'activité dans le secteur tertiaire - Un développement important des éco-activités - La présence et le développement d'un pôle de sciences de l'ingénieur (UPEC et ICAM) - Un territoire en cours de structuration en Haut Débit, support d'attractivité économique et résidentielle. Des parcs d'activités bien équipés. - Des projets structurants qui intègrent une programmation et des équipements et services de proximité - Les grands projets économiques (l'écopôle de Sénart, le parc d'activités de l'autoroute A5, le pôle aéronautique à Villaroche) avec un potentiel de 7 000 emplois à terme - Le développement du télétravail 	<ul style="list-style-type: none"> - Des signes de fragilité en matière d'accès à l'emploi se maintiennent, notamment chez les jeunes et les seniors - Une fiscalité pour les entreprises qui peut créer des effets de concurrence avec d'autres territoires - Une offre de formation professionnelle et initiale insuffisante, notamment niveau Master et Doctorant - Un secteur Recherche et Développement insuffisamment développé : manque de structure de recherche et d'innovation - La dépendance à certains secteurs et entreprises tels que l'aéronautique, la logistique - Des flux pendulaires sortants nettement majoritaires qui interrogent sur l'équilibre habitat/emploi - La couverture numérique à développer dans le diffus dans certaines communes - Le risque d'une sur-spécialisation du territoire : nécessiter de diversifier les activités - Une part des demandeurs d'emploi de longue durée plus forte - Précarisation de la main d'oeuvre sénartaise (CDD, intérim...)

Volet 3 Emploi – Insertion Développement économique

Développement économique et création d'activité

Formation

Insertion Emploi

Axes transversaux






Développement économique et création d'activité

En dépit de l'impact de la crise économique, le périmètre de Sénart et de Melun Val de Seine conserve une certaine dynamique de création d'entreprises (2 206 établissements nouveaux en 2011) ; mais plus de la moitié sont le fait d'auto-entrepreneurs, ce qui limite la création d'emplois générée. Des structures d'aide au développement d'entreprises existent sur le territoire. Elles accompagnent les créateurs d'entreprises dans leurs démarches.

Orientations

- Faciliter l'installation des entreprises (administratif, fiscal, formation, juridique...)
- Renforcer l'accompagnement des habitants des quartiers prioritaires à la création et au développement d'entreprises
- Développer les Services d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) permettant la création d'activité
- Renforcer le développement des secteurs des éco-activités, de l'aéronautique, de l'innovation logistique, du numérique et des services à la personne
- Renforcer et diversifier l'activité commerciale de proximité et de services au sein du quartier prioritaire
- Augmenter la part de l'économie sociale et solidaire dans l'économie sénartaise

Résultats attendus

-   → Des emplois pour les habitants des quartiers dans les secteurs d'activités en développement
-  → Implantation et maintien de nouveaux commerces dans les quartiers prioritaires
-  → Augmentation du nombre de créateurs issus des quartiers prioritaires
-  → Soutien à l'entrepreneuriat et action en faveur de l'implantation d'activités et de commerces de proximité

Parties prenantes

Pôle Emploi, CIDFF, Travail Entraide, Agglo de Sénart, PIJE ADSEA, Direccte Île-de-France unité territoriale 77, Maison de l'Emploi et de la Formation de Sénart (MDEF), Chambre des Métiers, Chambre de Commerce et d'Industrie, Pépinière d'entreprise, Département de Seine-et-Marne, EPA de Sénart, Caisse des Dépôts







Formation

Les différentes études menées ces dernières années montrent que le niveau de formation des Sénartais est globalement comparable à celui des Seine-et-Marnais, c'est-à-dire assez déficitaire s'agissant des diplômés Bac + 2 à niveau supérieur (10 points d'écart avec le niveau régional). A l'inverse, les niveaux CAP/BEP sont plus nombreux. Ce phénomène s'explique principalement par un bassin de vie historiquement plus ouvrier-employé, davantage demandeur d'une main d'œuvre ayant fait des études courtes et qualifiantes. Par ailleurs, si l'offre de formation initiale demeure semblable à celle d'autres territoires, celle de la Formation Professionnelle Continue (pour les publics déscolarisés ou salariés) est faible, s'expliquant notamment par une quasi absence d'organismes de formation sur le territoire Sénartais. Cette offre, principalement destinée au public en insertion professionnelle ou en reconversion, n'est bien souvent accessible que sur Paris et sa petite couronne.

Orientations

- Continuer le rapprochement entre les mondes de l'Éducation et de l'entreprise
- Outiller Sénart d'organismes permettant de développer la formation professionnelle
- Permettre l'élévation des niveaux de qualification dans les quartiers prioritaires en visant particulièrement les jeunes et les seniors
- Développer des liens entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur
- Faciliter le lien entre les Sénartais et l'emploi

Résultats attendus

-  → Accès à un premier niveau de qualification
-  → Implantation de nouvelles Écoles et Universités
-  → Maintien et renforcement des ateliers socio-linguistiques (ASL)
-  → Diversification et augmentation des offres de stages sur le territoire
-  → Développement des tutorats vers les jeunes des quartiers prioritaires
-  → Rapprochement entre les lycées et les entreprises pour donner envie aux élèves d'aller vers les formations supérieures

Parties prenantes

PIJE, Pôle Emploi, MDEF, Direccte Île-de-France unité territoriale 77, Écoles de la 2ème chance (E2C), IUT de Sénart, FONGECIF, Universités, Entreprises, Conseil Régional, Agglo de Sénart

Insertion, Emploi






La valeur du ratio emploi/actifs sur Sénart est de 0,75. Ce ratio est inférieur à la valeur moyenne des territoires avoisinants, l'objectif est d'atteindre 0,80 d'ici 2020 et de créer 1 000 à 1 500 nouveaux emplois par an. Sénart est pourtant l'un des territoires ayant le plus progressé en Île-de-France sur cette question. Ainsi, sur cette période, Sénart a créé en moyenne 1,32 emploi pour chaque actif occupé nouvellement implanté à Sénart.

Le taux de chômage est plus important chez les jeunes que dans le reste de la population, ainsi que chez les habitants des quartiers prioritaires par rapport au reste du territoire.

Orientations

- Mobiliser les leviers à l'emploi (dispositif d'alternance, emplois aidés, contrats uniques d'insertion CUI, emplois d'avenir...)
- Renforcer la mutualisation des offres de services des partenaires afin de lever les freins connexes à l'emploi
- Adapter l'offre du service public de l'emploi aux besoins des demandeurs d'emploi domiciliés dans les quartiers prioritaires
- Favoriser la rencontre des demandeurs d'emploi domiciliés dans les quartiers prioritaires de la ville avec les entreprises
- Soutenir une Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences en organisant la réflexion avec les entreprises et en renforçant l'animation territoriale de l'emploi
- Engager le territoire et les entreprises dans une démarche de responsabilité sociale des entreprises (RSE) au profit des quartiers fragiles

Résultats attendus

-  → Inscription des Clauses d'insertion dans les marchés publics
-  → Développement de modes d'accueil innovants pour les familles dont les horaires de travail sont atypiques
-  → Acquisition des compétences de savoir-être et des compétences professionnelles pour accéder à l'emploi
-  → Maintien du nombre de chantiers d'insertion
-  → Augmentation de la part des jeunes des quartiers dans les dispositifs d'accès à l'emploi (apprentissage, CUI, emplois d'avenir...)

Parties prenantes

Pôle Emploi, Maison de l'emploi et de la Formation de Sénart (MDEF), Travail Entraide, Associations d'insertion, Entreprises d'insertion, Maison Départementale des Solidarités (MDS), PIJE, Agences d'intérim, Points Relais de Proximité (PRP), BIJ, DIRECCTE (unité territoriale), Département de Seine-et-Marne, CAP Emploi, Caisse des Dépôts, Agglo de Sénart

AXES TRANSVERSAUX

Jeunesse

Orientations

- Développer les emplois aidés en direction des jeunes
- Promouvoir l'alternance et les formations professionnelles comme voie d'excellence
- Développer le réseau de parrainage
- Agir sur les niveaux de qualification des jeunes au moyen des clauses d'insertion
- Promouvoir des actions de prévention et promotion de la santé notamment auprès des jeunes

Lutte contre les discriminations

Orientations

- Identifier les types de discriminations en matière formation, emploi et activités économiques
- Expérimenter les outils spécifiques de lutte contre les discriminations
- Favoriser l'accueil, l'accompagnement et l'intégration dans les domaines prioritaires tels que l'accès à l'emploi
- Développer de nouvelles modalités de recrutement afin de lutter contre les discriminations à l'embauche (par exemple pour Pôle emploi, méthode de recrutement par simulation, Webdating, organisation des événements emplois dans les quartiers afin de favoriser la rencontre des habitants des QPV et des entreprises)

Égalité Femmes/Hommes

Orientations

- Ouvrir les filières professionnelles
- Développer des actions dans les établissements scolaires sur la mixité et la représentation sexuée des métiers et des filières de formation
- Développer des actions pour l'égalité professionnelle
- Soutenir le développement de l'activité économique des femmes des quartiers
- Mobiliser le Fond de Garantie pour l'Initiative des Femmes (FGIF)

LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE

1. La gouvernance
2. Les instances de pilotage et d'animation
3. L'observation
4. L'évaluation
5. Les conseils citoyens

LA GOUVERNANCE

Lorsque l'on aborde la question de la « **gouvernance** » des contrats (CUCS et Contrat de Ville), on parle des points suivants :

- le pilotage du contrat
- l'animation du contrat et des groupes de travail thématiques
- l'organisation des relations entre les partenaires

La gouvernance du Contrat Urbain de Cohésion Sociale a été « évaluée » 2 fois au cours de la période 2007-2014 :

1- lors de l'auto-évaluation des CUCS en Seine-et-Marne conduite en 2010 par la Préfecture. Un travail spécifique sur les questions de gouvernance avait été mené

2- lors d'un comité technique du CUCS dédié à l'évaluation de la gouvernance sur toute la période du contrat

Les constats faits lors de ces 2 temps d'évaluation se rejoignent. Ont été notés :

- des difficultés en terme de portage politique
- des difficultés en terme de positionnement au sein des organisations municipales
- un cloisonnement entre les différents services : politique de la ville, développement économique, démocratie participative, etc.
- des processus lourds, changeants et non-lisibles par les porteurs de projet accentués par un turnover des professionnels
- des missions confiées au chef de projet davantage axées sur les aspects administratifs et financiers de la gestion de subventions
- le difficile positionnement des signataires dans les différentes instances : technique et/ou décisionnelle

Les points forts retenus lors de ces évaluations ont porté sur :

- l'animation du CUCS :
 - construction d'une culture commune à l'échelle de Sénart,
 - animation dynamique, collective et régulière entre les partenaires
- l'appui technique du délégué du Préfet
- la mixité des groupes de travail
- l'émergence de problématiques n'entrant pas dans les compétences intercommunales (ex : la santé)

Proposition d'organisation de l'équipe-projet

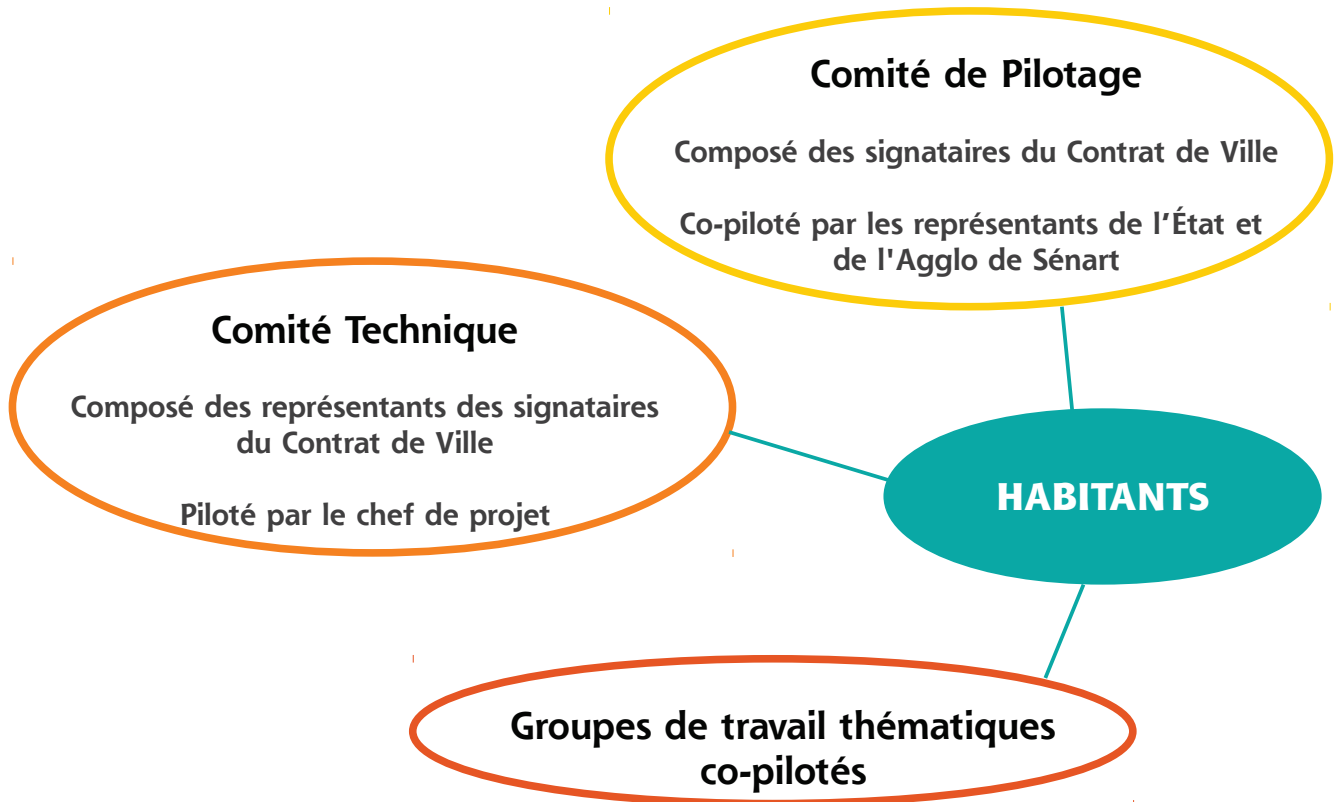
La composition de l'équipe projet sera élaborée en fonction du projet.

Elle comprendra a minima :

- un chef de projet, un chargé de mission cohésion sociale et une assistante
- un référent dans chacune des communes ayant un quartier prioritaire
- un adulte-relais, chargé des démarches participatives. Ce poste co-financé jusqu'en 2017 assurera l'animation et la coordination des conseils citoyens en lien avec les communes.

L'équipe-projet pourra être élargie au service des orientations et objectifs fixés dans le contrat de ville.

LES INSTANCES DE PILOTAGE ET D'ANIMATION



Le comité de pilotage

- précise, réajuste et valide les orientations prioritaires
- valide les plans d'actions
- dresse un bilan annuel de la programmation
- contrôle la tenue des engagements de la mobilisation du droit commun

Le comité technique

- définit un plan d'actions pour chaque orientation
- suit de manière opérationnelle la programmation
- participe à la création du référentiel d'évaluation

Les groupes de travail thématiques

- élaborent les programmes d'actions
- déterminent les moyens alloués à la réalisation des orientations
- veillent à la mise en œuvre des avenants thématiques
- intègrent systématiquement les questions des axes transversaux à leurs travaux
 - jeunesse, lutte contre les discriminations, égalité femme-homme

Les habitants

- sont au cœur du dispositif via les conseils citoyens
- participent aux 3 niveaux d'instance
- donnent leur avis et mènent des projets en lien avec le contrat de ville

L'OBSERVATION

L'observation et la veille sociale du territoire ont été inscrits comme l'une des 9 thématiques du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2014.

Depuis la signature du CUCS en 2007 un travail collectif autour des questions d'observation a été engagé. Tous les partenaires du CUCS ont été associés à la démarche d'observation du territoire afin de :

- se co-former aux techniques d'observation du territoire
- comprendre et savoir utiliser les indicateurs
- choisir ensemble des indicateurs fiables et pérennes

La démarche engagée a conduit à l'élaboration de plusieurs documents qui s'inscrivent dans une dynamique d'observation du territoire et d'analyse des besoins des habitants.



Recueil d'indicateurs sur des thèmes tels que la démographie, l'habitat, l'éducation, l'emploi, la santé, l'accessibilité, la vie culturelle et sportive, la prévention de la délinquance, la citoyenneté. Ces indicateurs sont comparés dans le temps

Fiches thématiques comprenant des éléments de contexte, un état des lieux, des problématiques et des pistes d'actions pour chacune des 5 thématiques

Analyse croisée des indicateurs et des différents diagnostics menés sur le territoire en appui sur les 3 volets du contrat de ville : cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, emploi et développement économique

Le contrat de ville s'inspire fortement de ces différents documents, ressources pour l'analyse du territoire et de la population de Sénart, et du travail collaboratif avec les communes et partenaires, mené pendant les 7 années du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Le travail d'observation et d'analyse en partenariat continueront à se développer dans le cadre du nouveau contrat de ville.

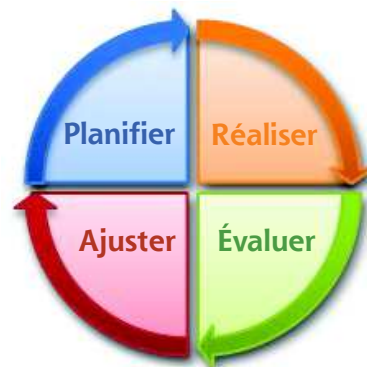
L'EVALUATION

De manière générale, l'évaluation est une démarche continue qui vise à « mesurer, quantifier et caractériser une situation, un résultat ou une performance, de nature complexe et donc a priori difficilement mesurable ».

Dans le cadre de la politique de la ville, elle permet en l'occurrence de vérifier que les projets menés répondent bien aux orientations fixées dans le contrat de ville.

Elle permet également de veiller à la cohérence des actions retenues et à la pertinence des moyens mis en œuvre pour chaque thématique, selon les publics visés et les problèmes repérés.

L'évaluation est une démarche d'amélioration continue.



Lors de l'écriture des avenants thématiques, des indicateurs seront définis pour chaque orientation.

Plusieurs types d'indicateurs seront choisis et renseignés (tirés du Guide de l'évaluation à destination des porteurs de projet. San de Sénart- Novembre 2008) :

- **des indicateurs de réalisation** : ils indiqueront l'état de réalisation des actions ainsi que leur déroulement. Ce sont des repères que les porteurs de projets se fixent pour savoir où ils en sont dans l'action.

Exemple : nombre d'entreprises installées, nombre d'heures de formation dispensées.

- **des indicateurs de résultat** : ils serviront à identifier les effets produits d'une action ou d'une série d'actions en direction d'un public précis. Ils se rapportent donc aux objectifs opérationnels visés et aux résultats attendus.

Exemple : nombre de personnes touchées (sexe, âge, origine géographique...), taux de femmes par rapport au nombre de participants, nombre de retour à l'emploi, etc.

- **des indicateurs de ressources** : ils concernent les ressources humaines et financières mobilisées pour pouvoir mesurer le coût du projet.

Exemple : budget prévisionnel, fonds propres, mobilisation de deux salariés, mise à disposition de trois bénévoles, location d'un local, prêt de matériel, etc.

La réforme de la politique de la ville incite à mobiliser davantage **les crédits de droit commun** pour la réalisation des actions. Les indicateurs de ressources devront être conçus pour intégrer cette nouvelle information.

LES CONSEILS CITOYENS

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 a créé les conseils citoyens.

La constitution de conseils citoyens dans le cadre de l'élaboration des contrats de ville doit rendre possible une réflexion collective sur les problématiques rencontrées par les habitants des quartiers prioritaires.

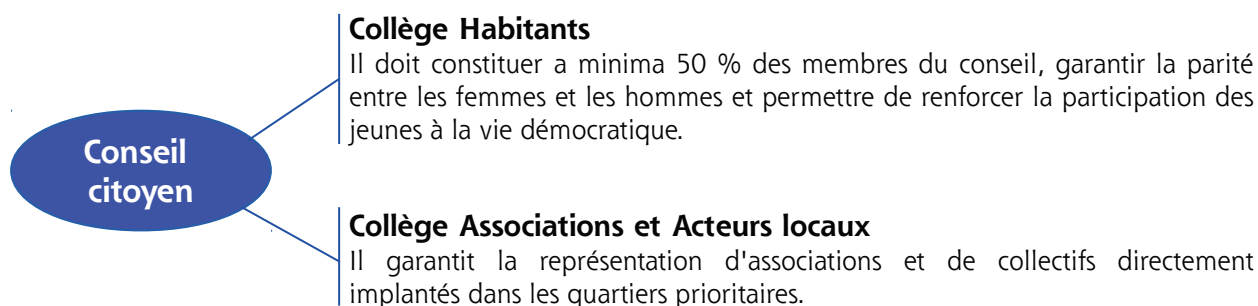
Ces habitants, regroupés au sein des conseils citoyens (un par quartier prioritaire) sont invités à rechercher collectivement les moyens permettant d'améliorer la situation de leur quartier.

La première mission des conseils citoyens est de permettre l'émergence et la valorisation d'une expression libre des habitants des quartiers. A cet effet, le conseil citoyen doit :

- chercher à associer ceux que l'on entend le moins dans les exercices habituels de concertation publique, notamment les jeunes
- essayer de tendre vers une vision commune du projet territorial
- faire en sorte que la parole des habitants exprimée au sein des conseils citoyens soit légitimée et prise en compte dans l'élaboration et le suivi du contrat de ville

Les conseils citoyens contribuent aux étapes de l'élaboration des contrats de villes, au même titre que l'ensemble des acteurs institutionnels mobilisés.

Chaque conseil citoyen est composé de deux catégories de membres :



Les conseils citoyens à Sénart

Volet essentiel des nouveaux contrats de ville, la participation des habitants sera au cœur de la nouvelle politique de la ville.

- **3 conseils citoyens** seront ainsi créés dans les 3 quartiers prioritaires,
- **1 conseil citoyen intercommunal** regroupera des membres des 3 conseils citoyens communaux et sera élargi aux 6 communes de l'agglomération n'ayant pas de quartier prioritaire.

Les membres des conseils citoyens participeront aux différentes instances : comité de pilotage, comité technique et groupes de travail thématiques.

Des dispositifs de formation et de qualification des membres des conseils citoyens seront mis en place sur le territoire de Sénart. Ils seront ainsi formés à l'utilisation de méthodes participatives, de prise de parole et d'animation de débat du type forum ouvert, world café, etc.

Un chargé de mission, recruté par l'Agglo de Sénart, grâce à un co-financement « adulte-relais », est chargé d'accompagner la mise en place et l'animation de ces conseils citoyens.

LES ENGAGEMENTS GENERAUX

L'ensemble des signataires du contrat de ville s'engage à :

- mobiliser les moyens matériels, humains et financiers pour la mise en œuvre du plan d'action du contrat par un fléchage précis de son intervention au bénéfice des quartiers prioritaires ; s'agissant des politiques portées par l'État, les conventions interministérielles d'objectifs en faveur des quartiers prioritaires constituent le levier principal de mobilisation des moyens de droit commun. Les interventions spécifiques de la politique de la ville ne pourront être engagés qu'après la mobilisation des moyens et outils de droit commun. Pour le Département, celui-ci s'inscrit dans la démarche du contrat ville de Sénart dans le cadre spécifique de ses politiques de droit commun en gardant la maîtrise des moyens qu'il consacre aux quartiers éligibles à la nouvelle politique de la ville.
- œuvrer pour un dialogue de gestion renforcé entre les organismes financeurs. Cela permettra de donner une meilleure lisibilité des projets soutenus selon les compétences et les priorités de chacun ;
- soutenir la vie associative : le soutien aux associations et à leurs projets constitue un enjeu fondamental de la politique de la ville. Cela passe notamment par la sécurisation de leur financement et la simplification des procédures administratives. La sécurisation des financements doit être visée notamment par l'utilisation des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) pour les projets les plus structurants.

L'EPCI s'engage à assurer la solidarité intercommunale en renforçant le processus péréquateur au sein de son territoire, conformément à l'article 12 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, et à la volonté des élus de l'agglomération de Sénart.

ANNEXE 1

UNE AMBITION PARTAGÉE POUR SENART : LE PROJET DE TERRITOIRE 2015-2020

Ces cinquante dernières années ont constitué une source de progrès considérables : liberté, accès à la connaissance, santé, confort, etc. Néanmoins, le bien-être matériel n'a pas nécessairement apporté le bien-être mental. Nous constatons au quotidien l'insuffisance de notre société marchande, individualiste et matérialiste. Néanmoins un nouveau monde émerge. Il ne nous apparaît pas encore, mais il est déjà là, sous forme d'une multitude d'initiatives encore modestes, encore dispersées. Notre monde devient plus connecté, plus ouvert. La participation, l'échange et la coopération remplacent la concurrence et la confrontation... Accompagnons et amplifions cette évolution. Allons vers une société plus responsable, plus fraternelle, plus « post-carbone », une société qui propose un mieux-vivre pour tous, qui promeut d'autres modes de consommation plus économes.

À partir des territoires, on peut comprendre, tisser des relations et inventer des modèles de développement durable : le territoire est la brique de base de la gouvernance de demain. Il revient donc à Sénart de porter haut et fort nos valeurs : de la solidarité, de la coopération, de la sobriété.

Réinventer des temps et des lieux communs à partir de ce que nous avons à partager ; mettre en place des nouvelles formes de participation, de solidarité de proximité, de mise en débat des enjeux ; créer de la valeur économique et humaine ; s'engager pour un développement vraiment durable basé sur davantage de relations, rencontres, découvertes et brassages culturels... Ce sont ces perspectives qu'ouvre le projet de territoire de Sénart.

Michel Bisson
Président de la Communauté
d'agglomération de Sénart

Sénart aujourd'hui

Quatre décennies de développement : un bilan positif

Sénart a fêté ses 40 ans et aborde une nouvelle ère de son développement urbanistique et économique avec détermination, forte de son bilan : en matière d'emploi, l'agglomération a connu une des plus fortes progressions franciliennes (+ 45 % d'emplois créés depuis 15 ans) ; les équipements scolaires accompagnant le développement de nouveaux quartiers lui assure une bonne structure pédagogique et le campus universitaire créé en 1988 accueille aujourd'hui plus de 2 500 étudiants (il constituera avec l'Icam le pôle des Sciences de l'ingénieur) ; Sénart a anticipé la société de la mobilité en privilégiant des modes de déplacements propres et alternatifs (liaisons douces, Tzen) et en lançant son aménagement numérique (Très haut débit dans les parcs d'activités et déjà dans 2 communes) ; l'agglomération a favorisé le développement d'une offre culturelle diversifiée, d'une large palette de pratiques sportives, et d'un tissu associatif dynamique (1 200 associations) ; Sénart a veillé au maintien de la cohésion sociale, évitant le délitement que connaissent d'autres territoires.

Un modèle de ville spécifique, naturelle et urbaine

Saluée depuis l'origine pour la qualité de son cadre de vie, Sénart a grandi en préservant ce formidable atout. La croissance de l'agglomération s'est faite de manière progressive, dans le respect de ses aires de respirations naturelles et agricoles et la création d'espaces urbains de qualité. Dans le prolongement de ces 40 années d'aménagement, Sénart poursuivra son essor dans une logique conciliant la densité des espaces bâtis résidentiels et économiques, ponctuée par des milieux naturels et forestiers préservés. Cette ambivalence entre compacité et discontinuité est une caractéristique du territoire. En Ile-de-France, la maîtrise de l'espace est une force.

Des valeurs : solidarité, coopération, sobriété

Sénart a fondé son développement sur l'équité entre les communes qui la composent¹ et enrichissent son identité de nuances différentes. L'agglomération optimisera cette manière de faire grâce à un schéma de mutualisation intercommunal et au renforcement des compétences communautaires. Dans un contexte de croissance faible, de finances publiques contraintes et d'énergie chère, elle sera toujours plus attentive à une consommation sobre et maîtrisée de ses ressources financières et énergétiques. Fidèle à son modèle de croissance cultivant la solidarité, la coopération à tous les niveaux, entre habitants, associations et entreprises locales, l'agglomération favorisera toutes les initiatives et innovations contribuant au développement d'une économie locale responsable et solidaire. Elle veillera à la réduction des inégalités sociales ou territoriales et au maintien d'un lien social fort et respectueux de la richesse de la diversité des habitants.

Des leviers de développement

Sénart dispose de différents leviers pour poursuivre sa croissance dans le respect de son modèle urbain et de ses valeurs : la formation supérieure, nécessaire à la réussite économique, éducative et sociale de l'agglomération ; le numérique, atout de compétitivité et composante de l'attractivité de Sénart ; la culture, avec le Théâtre-Sénart comme navire amiral, et la transition écologique dont la prise en compte sera présente dans toutes les actions de l'agglomération.

Le projet de Sénart 2015-2020

La priorité : le développement économique et l'emploi

Dans un contexte d'incertitudes et de croissance faible, Sénart choisit l'offensive et se positionne comme un pôle majeur en Ile-de-France. Pour cela, le territoire se donne pour objectif de se doter d'une identité économique forte en favorisant l'innovation et le développement de filières prometteuses, et en confortant ses actions d'accueil et d'accompagnement des entreprises.

¹ Gesson, Combs-la-Ville, Lieusaint, Moissy-Cramayel, Nandy, Réau, Savigny-le-Temple, Vert-Saint-Denis

Eco-activités, numérique, aéronautique : des filières d'avenir

La priorité de Sénart sera de favoriser l'accueil et l'ancrage à Sénart d'entreprises exerçant dans le domaine des éco-activités. Eco-construction/performance énergétique, production d'énergie, économie circulaire, autant de domaines dont le déploiement est indispensable à la réussite de la transition écologique aujourd'hui engagée, pour une société plus responsable et plus sobre. Sénart est déjà en ordre de marche pour cela avec l'aménagement de l'Ecopôle, sa pépinière-hôtel d'entreprises et le club des éco-activités.

Les domaines de l'aéronautique autour du pôle de Villaroche, de l'innovation logistique (ciblée « filière d'excellence » par le CDT ²) et des technologies numériques, déjà très présents à Sénart, seront encouragés. Ils constituent autant de vecteurs de croissance économique.

L'innovation permanente

L'ancrage du territoire dans une dynamique d'innovation permanente se fera via le développement de l'enseignement supérieur et d'un pôle des sciences de l'ingénieur, avec un objectif de 5 000 étudiants à terme. Réussir un territoire innovant implique : le renforcement des liens entre entreprises locales, enseignement et recherche, ainsi qu'avec les pôles de compétitivité (Advancity et Novalog) ; le soutien aux projets de Fablab (un Laboratoire de FABrication est un atelier ouvert à tous, où sont mis à disposition des machines et des outils, notamment numériques, pour la conception et la réalisation d'objets) ; le soutien également aux projets de télécentres et espaces de co-working (espaces de travail partagé) ; et la diffusion d'une culture de l'innovation dans toutes les politiques publiques conduites à Sénart (en matière culturelle, d'urbanisme, de démocratie participative...). Condition sine qua non à l'épanouissement de cette culture de l'innovation : l'aménagement numérique de Sénart. Il s'agit d'accompagner la réalisation d'ici 2020, des infrastructures numériques sur le territoire (zones classées AMII sur lesquelles les opérateurs privés se sont engagés à développer le très haut débit- ou non) qui favoriseront le développement des usages (e-éducation, e-santé, open data...) et contribueront à l'attractivité de l'agglomération.

Un accompagnement sur-mesure pour les entreprises

Pour Anthony Durcan, président de l'ENTP (European news towns and pilot cities platform) «Le succès de Sénart tient dans le renforcement des liens entre les acteurs locaux et les forces économiques ».³

Pour confirmer ce succès, attirer de nouvelles entreprises et assurer la montée en puissance du tissu économique existant (en accompagnant le développement des entreprises installées à Sénart), l'agglomération devra être sur tous les fronts : proposer une offre foncière et immobilière diversifiée (en collaboration avec l'Epa Sénart), notamment en direction des PME, dotée du Très Haut Débit, veiller à la gestion durable des parcs d'activités économiques, à la requalification des parcs vieillissants ou à la mutation de certains autres, accompagner la résorption des friches industrielles et commerciales, proposer une offre de services adaptée et optimiser l'aide à la création d'entreprises par l'accueil en pépinière et l'accompagnement des porteurs de projets.

Au bénéfice de l'emploi local et de l'esprit d'entreprendre sénartais

La recherche permanente de l'équilibre entre accueil de nouvelles populations et création d'emplois est fondamentale. Pour que le développement économique profite aux habitants de l'agglomération, des dispositifs existent et seront confortés : le soutien à l'innovation et l'accompagnement des initiatives locales, l'identification des besoins de recrutements des entreprises, la mise en œuvre de la *gestion territoriale des emplois et compétences* par la Maison de l'Emploi et de la Formation (MDEF), l'accueil des nouveaux salariés et étudiants, le développement de l'apprentissage et le renforcement des chantiers d'insertion ainsi que l'amélioration de la desserte des parcs d'activités par les transports collectifs. L'économie sociale et solidaire, qui combine localement finalité économique et utilité sociale, sera soutenue.

² Un Contrat de Développement Territorial est un contrat signé entre l'Etat et des territoires stratégiques pour assurer le développement de la métropole francilienne. Le CDT de Sénart a été signé le 20 décembre 2013. Il ambitionne de faire du territoire un pôle d'excellence autour des éco-activités et de l'innovation logistique.

³ Colloque d'urbanisme « Une ville sur mesure ? » - Sénart, juin 2013.

Le rayonnement économique: la marque « Sénart »

La reconnaissance de Sénart comme pôle économique de premier plan à l'échelle francilienne repose sur une stratégie de marketing territorial s'appuyant sur ses sites à fort rayonnement (dont Carré Sénart et Bois Sénart-Maisonément), des actions de promotion économique et le renforcement des échanges et collaborations avec les territoires voisins, notamment dans le cadre du Pacte 2⁴ et de la mise en œuvre du Contrat de développement Territorial⁵. Plus que jamais, la marque « Sénart, grand Paris sud », déjà adoptée par de nombreux acteurs économiques et institutionnels, sera notre emblème.

Une volonté : un mode de développement durable

La « ville durable » qui a émergé au tournant du millénaire s'impose à nous. Sénart, par sa courte histoire conciliant nécessité d'extension et valorisation du cadre de vie, est légitime pour l'incarner. Une stratégie verte préside depuis l'origine à la croissance de l'agglomération. Elle sera soutenue et expliquée, pour répondre aux exigences de sobriété de notre société post-carbone.

Sensibiliser, faire partager

Les actions initiées dans le cadre du premier Plan Climat-Energie Territorial adopté en 2011 et la mission d'éducation à l'environnement assurée par la Maison de l'Environnement de Sénart depuis 1981 ont contribué à ancrer le développement durable dans les comportements individuels et collectifs. C'est un préalable à la réussite de l'adaptation du territoire au changement climatique. Faire comprendre et partager la transition énergétique par l'ensemble des habitants et acteurs sénartais est un impératif. Cette mission incombe notamment à l'intercommunalité.

Des outils pour orchestrer l'action de l'agglomération

Dans la continuité du premier Plan Climat-Energie Territorial élaboré pour « contribuer à la maîtrise de la consommation d'énergie sur le territoire et diminuer les émissions de gaz à effet de serre », le Plan climat 2 Grenelle déclinera la feuille de route de Sénart pour la période 2016-2021. En complément, le Plan local de Déplacements, le Schéma Directeur des Liaisons Douces, le Schéma de Cohérence Territorial⁵ sont les outils dont l'agglomération s'est dotée et qui permettent la prise en compte du développement durable dans toutes ses actions. Ils visent à garantir sur l'ensemble du territoire un bâti de qualité (en développant la rénovation énergétique des bâtiments, en maîtrisant les projets de renouvellement urbain, en favorisant l'émergence d'éco-quartiers) et des déplacements durables (en renforçant l'offre de transports en commun ou alternatifs), et le maintien ou l'amélioration de la biodiversité (prise en compte dans les projets urbains, gestion des parcs d'activités économiques, entretien des rus).

Pour une agriculture urbaine de proximité

La fonction agricole participe à l'identité territoriale de Sénart. La Charte Agricole adoptée en 2013 ambitionne de structurer une agriculture de proximité multifonctionnelle et bien intégrée dans le territoire. Elle permettra la préservation d'espaces et d'activités agricoles pérennes et favorisera la diversification (grande culture/maraîchage, production de matériaux de construction ou de combustibles...) ainsi que l'émergence de nouvelles filières. Elle vise aussi à encourager les circuits courts de proximité - de producteurs à consommateurs - et l'initiative locale, et à conforter la concertation avec le monde agricole.

⁴ Le Pacte 2 succédera au Pacte 1, dispositif contractuel avec la Région, destiné à favoriser une stratégie de développement cohérente sur l'emploi et la formation, par le fléchage de crédits.

⁵ Le SCOT de Sénart est en cours d'élaboration pour une adoption prévue en 2016. Ce document d'urbanisme définira à moyen terme les grandes orientations des politiques d'aménagement en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et de commerces, en veillant à la protection de l'environnement.

L'affirmation d'un modèle urbain raisonné
Le Schéma de Cohérence Territoriale de Sénart (dont l'adoption est prévue mi-2016) sera le garant de ce mode de développement urbain raisonné. Il veillera en effet à la définition d'enjeux partagés et à l'affirmation du modèle urbain de Sénart (discontinuité/densité, pôles emblématiques/centres bourgs, mobilité alternative, éco-quartiers), ainsi qu'à l'articulation des différents documents d'urbanisme.

Au service d'un objectif : une agglomération facile à vivre et attractive

Les collectivités locales sont en première ligne pour contribuer à assurer aux habitants de leur territoire apaisement et sécurité dans une société en turbulence. Sénart ambitionne d'être une agglomération « facilitante » pour les Sénartais, apportant des solutions adaptées et des réponses sociales innovantes à leurs préoccupations. Par sa détermination en matière de développement, par la vigilance portée au cadre de vie et au bien vivre ensemble et par la qualité de ses réalisations, Sénart a les atouts nécessaires pour projeter une envie de devenir Sénartais et insuffler à ses habitants la fierté de l'être.

Pour rendre une agglomération facile à vivre, il faut que soient aisés : l'accès au logement, devenu cœur du lien social ; les déplacements dans une « société de la mobilité » où chacun parcourt en moyenne 45 km par jour ; et l'accès aux équipements qui font la richesse de la vie en ville.

Un parcours résidentiel complet

L'ambition est que le parc de logements à Sénart réponde aux besoins de toutes les catégories de populations : étudiants ou jeunes actifs, familles ou seniors, résidents de longue date ou nouveaux arrivants... L'agglomération s'attachera à proposer une offre attractive, aussi bien pour les cadres et salariés, qu'accessible aux ménages en situation de précarité (aide directe de la collectivité aux ménages en situation de grande précarité pour la rénovation énergétique, proposition d'un accès à la propriété abordable et sécurisé). Cette offre de logements diversifiée et de qualité, travaillée en collaboration avec l'Epa, proposera un choix de programmes neufs (Objectif de 800 logements neufs par an) et veillera à l'anticipation du vieillissement du parc existant. Elle sera mise en valeur par la création d'un portail web d'information recensant toutes les possibilités de logement à Sénart.

Afin de favoriser l'équilibre de peuplement et l'évaluation des besoins en équipements et services, la politique de l'habitat se pense à l'échelle intercommunale dans le cadre du Programme Local de l'Habitat⁶ (PLH 2 à élaborer pour 2015-2020). Elle visera à une cohérence avec les politiques des territoires voisins (phasage, volume, type de logements programmés).

La fluidité des déplacements

C'est un élément fondamental de la qualité de vie des Franciliens. L'agglomération veillera à concilier besoin en mobilité des Sénartais et sobriété écologique, en contribuant à accroître l'offre de transports en commun et la qualité de service au niveau local et régional : réalisation d'un diagnostic avec le Stif et Transdev, desserte des nouvelles ZAC et parcs d'activités, accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (points d'arrêt, places de stationnement en gare, correspondances train/bus), mobilisation pour l'amélioration de la ligne RER D, accompagnement du dossier T Zen2. Sénart continuera aussi de soutenir le développement des offres alternatives (réalisation de liaisons douces et consignes à vélos en gare, co-voiturage, télétravail).

Dans une vision prospective, Sénart agira auprès de l'Etat et de la Région pour que soient engagées des études en faveur de l'implantation de la gare TGV à Sénart.

⁶ Le PLH, adopté en 2012, rassemble tous les acteurs de l'habitat autour d'un projet commun visant à répondre aux besoins de l'agglomération en assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements entre les communes et entre les quartiers d'une même commune.

Des équipements publics pour l'épanouissement de chacun
L'agglomération, en complémentarité avec les communes, recherchera l'optimisation de son action dans la programmation, les études et la réalisation des équipements publics indispensables à l'urbanisation de Sénart et à l'accueil de nouveaux habitants : équipements scolaires, sportifs (la réflexion sur un équipement sportif structurant à l'horizon 2020 sera relancée), culturels (le Théâtre-Sénart), sociaux.

En complémentarité et en appui des services à la population proposés par les communes, l'agglomération de Sénart intervient dans tous les domaines participant au bien-être de ses habitants : réduction des inégalités, action en faveur de la jeunesse, santé, sécurité publique, loisirs...

La réduction des inégalités sociales et territoriales, la solidarité

Agissant en concertation avec les communes, l'agglomération entend participer à la réduction des inégalités sociales et territoriales : en contribuant à l'amélioration de la vie quotidienne des personnes handicapées en matière d'accessibilité, en poursuivant son soutien aux associations agissant dans le champ de la solidarité et en assurant le rayonnement intercommunal de la Maison de Justice et du Droit. Dans le droit fil de ses efforts pour une bonne gestion de l'eau, Sénart étudiera la possibilité de mettre en place une tarification environnementale de l'eau, incitant chacun à moins consommer.

De manière plus spécifique, l'agglomération coordonnera les actions en direction des quartiers fragilisés inscrits dans le nouveau Contrat de Ville. Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)⁷ qui s'achève, elle s'est dotée de moyens (Observatoire social et Analyse des besoins sociaux) pour une bonne connaissance du tissu social.

Les problématiques d'égalité hommes-femmes et de lutte contre les discriminations seront traitées de manière transversale dans les politiques menées à Sénart.

Les actions de coopération décentralisée de Sénart sont conduites dans le même esprit. Fondées sur la solidarité, la notion d'échanges réciproques et de faire avec, elles contribuent à aider les communes jumelles mauritaniennes à renforcer leurs capacités à gérer leurs infrastructures sociales et mettre en œuvre leurs projets de développement.

La jeunesse : au cœur du projet de territoire

1 Sénartais sur 3 a moins de 20 ans. Une chance extraordinaire pour notre territoire. En privilégiant là aussi une démarche transversale, l'Agglomération souhaite impulser une politique volontariste en faveur des jeunes, valorisant leurs initiatives et encourageant leur esprit d'entreprise. Sénart doit être un terrain d'expérimentations et de réussites pour les jeunes Sénartais. Un diagnostic participatif sera réalisé pour établir un plan d'actions, et de nouveaux modes de communication utilisés pour s'adresser à cette population. La formation des jeunes et leur accompagnement vers l'emploi sont des priorités, avec une attention particulière pour les jeunes sortis du système scolaire sans diplôme (diagnostic pour la réussite scolaire, parcours de formations qualifiantes, orientation des 16-25 ans vers la Mission locale, augmentation de l'offre universitaire et valorisation de l'offre d'études supérieures sur un territoire élargi).

La santé

Pour traiter le déficit de certaines professions médicales, l'agglomération travaille à définir avec l'ensemble des acteurs une politique de santé territoriale globale pour un parcours médical facilité (accès à la médecine de ville, spécialistes, services hospitaliers) et pour la mise en place d'une politique publique de prévention. Des actions de promotion de Sénart en direction des étudiants en médecine et le développement de l'accueil de stagiaires contribueront à l'attractivité du territoire pour de futurs médecins.

⁷ - Elaboré par les acteurs locaux en lien avec les services de l'Etat, le CUCS organise la politique de la ville en faveur des quartiers prioritaires. Ces quartiers sont au nombre de trois à Sénart dans le nouveau Contrat de Ville 2015-2020 qui lui succède.

La tranquillité publique

La tranquillité publique est un élément indispensable à la qualité de vie des habitants. C'est à l'échelle intercommunale que sont coordonnées les actions de lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance, dans le cadre du CLSPD⁸. L'intercommunalité anime ce dispositif et coordonne les actions de ses acteurs, soutient les associations luttant contre les violences conjugales et veille à l'adaptation de la vidéo-protection à l'évolution du territoire.

Pour plus d'efficacité, Sénart plaidera pour une circonscription de police calée sur le périmètre de l'agglomération.

La culture, marqueur du territoire

Dès 2015, le Théâtre-Sénart ouvrira ses portes pour devenir un lieu vivant, ouvert à tous les Sénartais et un lieu-ressources pour les acteurs culturels locaux. Il renforcera l'identité culturelle de Sénart, construite sur le soutien aux initiatives pour toutes les pratiques artistiques, au spectacle vivant et à la création. Les grands événements qui forgent l'identité sénartaise (Marathon, Sénartaise, Vélofolies...) seront toujours présents pour rassembler les habitants. L'action communautaire en faveur des pratiques culturelles se traduit aussi par le soutien de l'agglomération aux actions menées dans les collèges et lycées et par les associations à vocation intercommunale, ainsi que par la coordination et l'animation du Réseau des musiques. L'échelle intercommunale est aussi celle où se construira un projet pour la médiathèque/ludothèque de demain, anticipant de nouveaux usages sur de nouveaux supports.

Les pratiques sportives

L'agglomération soutient les clubs et sportifs de haut et bon niveau, favorisant ainsi localement la qualification d'un encadrement de qualité qui profite ensuite à tous. Pour faciliter les pratiques sportives du plus grand nombre, une réflexion partagée avec les communes s'engagera sur les possibilités d'aménagement de l'espace public pour des disciplines non encadrées (comme les sports de glisse urbains tels que skateboard, roller ou les parcours de santé) et sur l'optimisation de l'utilisation des équipements sportifs.

Le « bien vivre ensemble »

La recherche du bien vivre ensemble est une constante présente dans toutes les actions de Sénart : mixité dans les opérations de logements, intégration de la notion du vivre ensemble dans les aménagements pour prévenir les problèmes de sécurité, implication du plus grand nombre dans la vie de l'agglomération avec le développement de la démocratie participative et l'usage des réseaux sociaux, mise à disposition d'une plate-forme d'échanges de services pour les habitants (Entre-Sénartais), promotion de l'inter-culturalité (grands événements urbains, festival « Les Traversées »).

Fort de ses atouts, Sénart peut prétendre à un rayonnement au-delà de son périmètre administratif, porté par sa marque de territoire *Sénart Grand Paris Sud* (GPS).

Parmi les pistes à explorer comme vecteurs de notoriété, la culture sera un véritable accélérateur d'image et de nombreuses actions dans ce domaine seront menées : positionner le Théâtre-Sénart comme un lieu phare du sud francilien, valoriser le label Scène nationale, développer un projet intercommunal sur la Ferme de Varâtre (Ferme du XVIème siècle située dans le Carré en bordure du canal de la Ligne d'Eau), initier une réflexion autour de la « culture numérique », favoriser la création, mettre en réseau les équipements culturels et renforcer la collaboration avec tous les partenaires.

La promotion d'une certaine excellence sénartaise sera recherchée et développée via le soutien aux études pré-professionnelles de musiciens et aux sportifs de haut niveau.

⁸ Pour lutter contre l'insécurité et prévenir la délinquance, le San coordonne depuis 2001, au niveau intercommunal, un travail partenarial (San, communes, services de police et justice, Education nationale, bailleurs et transporteurs, centres commerciaux et associations éducatives et sociales). Le 3ème Contrat Local de sécurité et de Prévention de la Délinquance 2011-2013 a été prolongé en 2014.

Une manière de faire : collaborative

Le « faire ensemble » inscrit dans l'ADN de Sénart est plus que jamais indispensable : faire avec les Sénartais, pour renforcer les relations entre habitants et institution et habitants entre eux et trouver ensemble, sur chaque sujet, les meilleures solutions ; faire, avec les acteurs institutionnels et économiques pour optimiser nos actions.

Sénart et les Sénartais

Habitants et associations sont depuis longtemps sollicités pour participer à la vie de Sénart, par exemple dans l'organisation des grands événements intercommunaux. Il convient d'amplifier cette implication et de favoriser la participation et l'expression du plus grand nombre par divers moyens : en suscitant des occasions de réflexion collective sur l'évolution de la ville, en développant une proximité avec l'institution grâce aux réseaux sociaux et à la démocratie numérique, en créant un conseil-citoyens dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020, en réalisant une étude qualitative auprès des Sénartais pour identifier leurs perceptions de leur agglomération et leurs attentes, en associant le Conseil de développement et les associations citoyennes à la réflexion sur les projets du territoire.

Pour encourager cette participation, il est nécessaire de faciliter la compréhension de l'action intercommunale et développer le sentiment d'appartenance à Sénart (en accueillant les nouveaux venus dès leur arrivée, en ouvrant davantage l'Hôtel de la Communauté, en facilitant l'organisation de conférences citoyennes, en tissant des relations de proximité entre la structure intercommunale et les Sénartais).

Sénart et les acteurs institutionnels et économiques

Dans un contexte de contraintes budgétaires et de réforme territoriale, l'agglomération s'emploie à renforcer ses coopérations et favoriser les collaborations à tous les échelons. Que ce soit de façon ponctuelle ou dans le cadre de contractualisations au long cours : avec les communes (groupements de commandes, partage d'expertise, mutualisation d'équipements et services), les intercommunalités voisines notamment à l'échelle du Quadrant Sud Est, mais aussi le Département de Seine-et-Marne, la Région et l'Etat (par exemple à travers le Pacte, le Contrat de Plan Etat-Région⁹) et l'Europ

Ce projet pour Sénart, fil conducteur du mandat, est le fruit d'une démarche participative initiée après l'élection de mars dernier. Elus, agents du San et partenaires ont été associés à son élaboration. La vision partagée de Sénart qui en résulte dessine une agglomération dynamique, innovante, accueillante, déterminée à poursuivre son développement raisonné, toujours attentive à ses habitants, consciente de son rôle dans le Grand Paris.

⁹ Dispositif liant l'Etat et une Région, et pouvant disposer d'un volet territorial, pour la programmation et le financement de projets importants. Le nouveau CPER devrait être signé début 2015 pour une période de 5 ans.



Liste des équipements du périmètre de la géographie prioritaire et ceux recevant le public résidant dans ce périmètre

Quartiers	Équipements	Activités	voies
Lugny	Dojo Jean Jaurès	Pratiques sportives : associations, scolaires et usagers	Chemin des Charmilles
Lugny	Groupe scolaire Lugny	Enseignement 1er degré	Rue des Epinettes
Lugny	Locaux mis à disposition des associations	Activités culturelles : associations	Rue des Epinettes
Lugny	Salles d'activités	APPS	Rue des Epinettes
Lugny	Maison de quartier (Espace arc-en-ciel)	Centre social	Rue des pièces de Lugny
Lugny	Dojo de Lugny	Pratique sportive : associations, scolaires et usagers	Rue des Marronniers
Lugny	2 salles de danse	Pratiques culturelles et sportives : associations, scolaires et usagers	Rue des Marronniers
Lugny	Plateau multisports	Pratiques sportives : associations, scolaires et usagers	Rue des Marronniers
Lugny	Ferme de Lugny (18 marches, salle de danse)	Pratiques culturelles : associations, usagers	Rue de Lugny
Lugny	Groupe scolaire Les Marronniers	Enseignement 1er degré	Rue des pièces de Lugny
Lugny	Salles d'activités	APPS	Rue des pièces de Lugny
Lugny	Local associatif – résidence du parc	Lien social et activités associatives	Avenue Philippe Bur
Lugny	Centre de Loisirs de la FERME	ALSH et APPS	Rue de Lugny
Lugny	Collège Les Maillettes	Enseignement du 2 nd degré	Rue des Maillettes
Jatteau	Lycée de la Mare Carrée	Enseignement 2 nd degré	Rue de la Mare Carrée
Les Hauldres	Police municipale	Accueil des usagers	Avenue Philippe Bur
Les Hauldres	Ludothèque	Animations ludiques : associations, scolaires et usagers	Rue du Jacquet

Quartiers	Equipements	Activités	Voies
Les Hauldres	La Rotonde	Accès à la culture : associations, scolaires, usagers	Place du 14 juillet 1789
Les Hauldres	Médiathèque	Accès à la culture : associations, scolaires, usagers	Place du 14 juillet 1789
Les Hauldres	Club des anciens	Lien social : association, usagers	Rue de la Fédération
Les Hauldres	Service jeunesse et sports	Lieu de socialisation jeunesse, PJJ, animations : 12 – 25 ans (accueil pré ados)	Rue de la Fédération et place du 14 juillet 1789
Les Hauldres	Groupe scolaire Les Hauldres	Enseignement 1er degré	Allée de la fraternité
Les Hauldres	Salles d'activités	APPS	Allée de la fraternité
Les Hauldres	Plateau multisports	Pratiques sportives : associations, scolaires et usagers	Rue Bajot / rue Anatole France
Les Hauldres	Espace Séniors	Action gérontologie : usagers	Rue de la Carmagnole
Les Hauldres	Collège La Boétie	Enseignement 2 nd degré	Rue des droits de l'Homme
Les Hauldres	Parc omnisports	Pratiques sportives (football, tennis) : associations, scolaire, usagers	Rue de la Fontaine
Les Hauldres	Centre aquatique	Pratique natation : associations, scolaire et usagers	Allée des sports
Les Hauldres	Gymnase de Prés Brûlés	Pratiques sportives : associations, scolaires et usagers	Allée des sports
Les Hauldres	Plateau multisports	Pratiques sportives : associations, scolaires et usagers	Rue Bajot
Chanteloup	Plateau multisports	Pratiques sportives : associations, scolaires et usagers	Rue Rouget de Lisle
Jatteau	Plateau multisports	Pratiques sportives : associations, scolaires et usagers	Parc de Jatteau
Jatteau	Gymnase	Pratiques sportives : associations, scolaires et usagers	Avenue de Rosso
Jatteau	Centre de Loisirs	ALSH (9/12 ans) et APPS	Avenue de l'Europe
Centre ville	Mairie	services à la population dont : CCAS et PRE	Place du Souvenir
Fosse Cornue	Groupe scolaire	Enseignement du 1er degré	Rue de la croix saint Roch
Fosse Cornue	Salles d'activités	APPS	Rue de la croix saint Roch
Noyer Perrot	Maison de quartier (Espace arc-en-ciel)	Centre social	Rue



Liste des équipements situés dans le périmètre de la géographie prioritaire

Quartiers	Equipements	Activités	voies
Lugny	Dojo Jean Jaures	Pratiques sportives : associations, scolaires et usagers	Chemin des Charmilles
Lugny	Groupe scolaire Lugny	Enseignement 1er degré	Rue des Epinettes
Lugny	Locaux mis à disposition des associations	Activités culturelles : associations	Rue des Epinettes
Lugny	Salles d'activités	APPS	Rue des Epinettes
Lugny	Maison de quartier (Espace arc-en-ciel)	Centre social	Rue des pièces de Lugny
Lugny	Dojo de Lugny	Pratique sportives : associations, scolaires et usagers	Rue des Marronniers
Lugny	2 salles de danse	Pratiques culturelles et sportives : associations, scolaires et usagers	Rue des Marronniers
Lugny	Plateau multisports	Pratiques sportives : associations, scolaires et usagers	Rue des Marronniers
Lugny	Ferme de Lugny (18 marches, salle)	Pratiques culturelles : associations, usagers	Rue de Lugny
Lugny	Groupe scolaire Les Marronniers	Enseignement 1er degré	Rue des pièces de Lugny
Lugny	Salles d'activités	APPS	Rue des pièces de Lugny
Lugny	Local associatif – résidence du parc	Lien social et activités associatives	Avenue Philippe Bur
Lugny	Centre de Loisirs de la FERME	ALSH et APPS	Rue de Lugny
Les Hauldres	Police municipale	Accueil des usagers	Avenue Philippe Bur
Les Hauldres	Ludothèque	Animations ludiques : associations, scolaires et usagers	Rue du Jacquet
Les Hauldres	Médiathèque	Accès à la culture : associations, scolaires, usagers	Place du 14 juillet 1789
Les Hauldres	La Rotonde	Accès à la culture : associations, scolaires, usagers	Place du 14 juillet 1789
Les Hauldres	Club des anciens	Lien social : association, usagers	Rue de la Fédération

Quartiers	Equipements	Activités	Voies
Les Hauldres	Service jeunesse et sports	Lieu de socialisation jeunesse, PJJ, animations : 12 – 25 ans (accueil pré ados)	Rue de la Fédération et place du 14 juillet 1789
Les Hauldres	Groupe scolaire Les Hauldres	Enseignement 1er degré	Allée de la fraternité
Les Hauldres	Salles d'activités	APPS	Allée de la fraternité
Les Hauldres	Plateau multisports	Pratiques sportives : associations, scolaires et usagers	Rue Bajot / rue Anatole France
Les Hauldres	Espace Séniors	Action gérontologie : usagers	Rue de la Carmagnole
Les Hauldres	Collège La Boétie	Enseignement 2 nd degré	Rue des droits de l'Homme
Les Hauldres	Parc omnisports	Pratiques sportives (football, tennis) : associations, scolaire, usagers	Rue de la Fontaine
Les Hauldres	Centre aquatique	Pratique natation : associations, scolaire et usagers	Allée des sports
Les Hauldres	Gymnase de Prés Brûlés	Pratiques sportives : associations, scolaires et usagers	Allée des sports

ANNEXE 3



Politique de la Ville
Nouvelle géographie prioritaire
Liste des équipements

Quartier Centre-Ville

- ✓ **Enfance/jeunesse**
 - Groupe scolaire Marc Bloch
 - Groupe scolaire Louise Michel
 - Collège Louis Armand
 - Lycée polyvalent Pierre Mendès France
 - Lycée professionnel Antonin Carême
 - Multi-accueil Françoise Dolto
 - Bureau Information Jeunesse

- ✓ **Culture et patrimoine**
 - Conservatoire Gabriel Fauré
 - Café-musique l'Empreinte

- ✓ **Sport**
 - Complexe Jean Bouin

- ✓ **Emploi et économie**
 - Pôle emploi
 - Centre d'Information et d'Orientation
 - Résidactifs+
 - Commerces et services Place E. Reclue
 - Commerces et services Avenue de l'Europe

- ✓ **Vie quotidienne**
 - Maison de la Justice et du Droit
 - Hôtel de ville
 - Commissariat de police
 - Le Millénaire
 - Gare RER
 - CPAM/CRAMIF

- ✓ **Santé/solidarité**
 - Centre social F. Dolto
 - Espace polyvalent F. Dolto
 - Centre médico-psychologique Adultes/Enfants

- Maison Départementale pour Personnes Handicapées
- Foyer Villebouvet
- Centre d' Aide par le Travail
- Maison médicale de la gare
- Pharmacie

Quartier Droits de l'Homme

- ✓ **Enfance/jeunesse**
 - Groupe scolaire P. Brossollette
 - Collège la Grange du bois
 - Maison de la parentalité R. et L. Aubrac
- ✓ **Sport**
 - Halle des sports Jean Zay
 - Parc urbain
 - Gymnase Colette Besson
 - Stade d'honneur
- ✓ **Culture et patrimoine**
 - Médiathèque
- ✓ **Emploi et économie**
 - Commerces et services Place Desphelipon

- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, modifiée,
- Vu le Contrat Local de Sécurité et de prévention de la délinquance 2011-2014,
- Vu le contrat de ville 2000-2006 et ses déclinaisons en conventions thématiques en 2002,
- Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2012 et son avenant 2012-2014,
- Vu le projet d'agglomération de Sénart adopté le 20 novembre 2014, par le comité Syndical du San de Sénart,
- Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,
- Vu la circulaire ministérielle n° 5729-SG du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération,
- Vu l'évaluation du contrat urbain de cohésion sociale de Sénart,

Et

- Vu la délibération du comité syndical du San de Sénart en date du 11 décembre 2014 approuvant l'élaboration d'un contrat de ville et autorisant le Président du San à signer la convention cadre,
- Vu la délibération du conseil municipal de Cesson en date du 17 décembre 2014,
- Vu la délibération du conseil municipal de Combs-la-Ville en date du 15 décembre 2014,
- Vu la délibération du conseil municipal de Lieusaint en date du 1^{er} décembre 2014,
- Vu la délibération du conseil municipal de Moissy-Cramayel en date du 15 décembre 2014,
- Vu la délibération du conseil municipal de Nandy en date du 24 novembre 2014,
- Vu la délibération du conseil municipal de Réau en date du 8 décembre 2014,
- Vu la délibération du conseil municipal de Savigny-le-Temple en date du 12 décembre 2014,
- Vu la délibération du conseil municipal de Vert-Saint-Denis en date du 15 décembre 2014,

Monsieur Jean-Luc Marx
Préfet de Seine-et-Marne



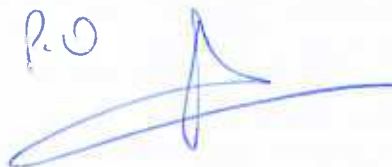
Monsieur Bruno Dalles
Procureur de la République près du TGI de Melun



Madame Béatrice Gille
Rectrice de l'Académie de Créteil



P.O



Monsieur Claude Evin
Directeur Général - Agence Régionale de Santé Île-de-France
Pour le Directeur Général de l'A.R.S. IDF
et par Délégation
Le Délégué Territorial



Laurent LEGENDART

Monsieur Noël Barbier
Président du Conseil d'Administration - Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne (CAF 77)



Madame Agnès Basso-Fattori
Directeur - Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne (CAF 77)

Pour le Directeur et par délégation:



Monsieur Bruno Depresle
Directeur Général de l'Établissement Public d'Aménagement de Sénart (EPA de Sénart)



Monsieur Jean-Luc Ravis
Directeur Pôle Emploi Opérateur 77



Monsieur Michel Bisson

Président de l'Agglomération de Sénart - Maire de Lieusaint

Monsieur Olivier Chaplet

Maire de Cesson

Monsieur Guy Geoffroy

Député-Maire de Combs-la-Ville

Madame Line Magne

Maire de Moissy-Cramayel

Monsieur René Réthoré

Maire de Nandy

Monsieur Alain Auzet

Maire de Réau

Madame Marie-Line Pichery

Maire de Savigny-le-Temple

Monsieur Eric Bareille

Maire de Vert-Saint-Denis

Monsieur Jean-Paul Huchon
Président du Conseil Régional d'Île-de-France

Monsieur Vincent Eblé
Président du Département de Seine-et-Marne

P.O. →

Madame Catherine Pérenet
Directeur interrégional Île-de-France - Caisse des Dépôts

P.O.

Monsieur Florent Grostefan
Directeur Territorial Est Ile-de-France – Antin Résidences

Monsieur Olivier Barry
Directeur Général – Foyers de Seine-et-Marne

Madame Laurence Limbourg
Directeur Territorial – France Habitation

Monsieur Eric Nemecek
Directeur Territorial – ICF La Sablière

Monsieur Stéphane Bardin
Directeur Régional de Gérance – Logement Francilien

Madame Isabelle Marghieri
Directeur – Logivam



Monsieur Jean-Luc Bonabeau
Directeur Général – OPH de Seine-et-Marne



Madame Sandrine Espiau
Directrice Générale – Résidence Urbaine de France

Monsieur Gilles Sambussy
Directeur Général – Trois Moulins Habitat

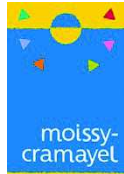


Madame Marie-Line Da Silva
Directrice Générale – Valophis La Chaumière de l'Île-de-France



Monsieur Étienne Charrieau
Directeur de la Gestion Immobilière – Vilogia





pôle emploi



La Résidence Urbaine de France

